



Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali
Analysen eidgenössischer Urnengänge

Analyse des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

Sibylle Hardmeier

Résultat des votations	Oui	Non
Initiative populaire «contre l'immigration clandestine»	982 953 46.4%	1 138 073 53.6%
Révision de la loi sur le travail	697 951 33.0%	1 418 888 67.0%
Ayants droit de vote Participation	4 612 166 46.7%	



**Universié
de Zurich**

Institut de recherche
Bureau de Berne, Hirschengraben 5,
Case postale 6323, 3001 Berne,
Téléphone 031 311 08 06, Fax 031 311 08 19

Université de Zurich/Institut de science politique
Département de politique intérieure/politique comparée
Karl Schmid-Strasse 4, 8006 Zurich
Téléphone 01 257 38 41, Fax 01 252 54 11

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations fédérales sur la base d'enquêtes menées scientifiquement. L'Institut de recherches GfS (Berne/Zurich) est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse a été effectué par l'Institut de science politique, département de politique intérieure / politique comparée de l'Université de Zurich.

Institut de recherches GfS

Responsable de projet: Claude Longchamp
Secrétariat: Daniel Schrag

TED/banque de données:
Responsable du travail sur le terrain:
Support CATI:

Peter Kraut
Georges Ulrich
Gabor Csillo

Institut de science politique de l'Université de Zurich (IPZ)

Responsable: Professeur Ulrich Klöti *Analyse/Interprétation:*

Sibylle Hardmeier

Composition et impression

Satzart SA, Berne
Imprimerie Heinz Arm, Berne

Traduction

Judith Brennenstuhl

Commandes & abonnements

Un abonnement aux analyses VOX peut être souscrit au prix de CHF 75.- (étranger CHF 85.-) par an. Le prix au numéro est de CHF 25.- (étranger CHF 30.-). La série complète des analyses VOX (1977 jusqu'à 1995) peut être obtenue au prix de CHF 600.-. Veuillez svp adresser vos demandes de souscriptions ou commandes à l'Institut de recherches GfS, secrétariat, Case postale 6323, 3001 Berne.

Citation et Copyright

Pour le présent numéro: Hardmeier, Sibylle, Analyse des votations fédérales du 1er décembre 1996, VOX n° 60, GfS et IPZ, Zurich, 1997. De manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherches GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich 1977 et ss.

21^{ème} année, © by GfS et DSP
Tirage: 1350 exemplaires

Table des matières

1. Situation de départ: prise de décision et évaluation de la part des électeurs de l'importance des objets soumis à votation	5
2. Initiative contre l'asile	8
2.1. Perception de l'initiative contre l'asile	10
2.2. Comportement de vote	10
2.3. Motivations de vote spontanées	13
2.4. Arguments de la campagne	16
3. Révision de la loi sur le travail	19
3.1. Perception du projet de loi	19
3.2. Comportement de vote	19
3.3. Motivations de vote spontanées et arguments de la campagne	23
3.4. Perspectives: les chances d'un nouveau projet de loi	31
4. Confiance à l'égard du gouvernement et comportement de vote	34
5. Méthodologie	36
Les principaux résultats des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996	38

Tableau 1.1: Résultats des votations par cantons, en pourcent des voix

Canton	Initiative «contre l'immigration clandestine» non %	Loi sur le travail non %	Participation %
CH	53.6	67.0	45.9
ZH	51.5	58.5	49.8
BE	54.4	68.8	45.5
LU	49.8	68.2	49.8
UR	42.2	79.3	44.0
SZ	40.6	65.0	42.4
OW	53.7	69.9	39.8
NW	46.7	66.1	49.5
GL	41.7	60.8	37.1
ZG	53.0	60.0	48.5
FR	58.5	79.9	45.5
SO	47.9	69.3	48.3
BS	59.4	64.8	55.6
BL	51.7	64.1	45.3
SH	46.1	62.5	66.1
AR	52.1	59.5	44.0
AI	40.6	57.9	41.1
SG	48.2	62.4	42.4
GR	56.2	66.0	37.8
AG	45.1	65.2	39.4
TG	41.3	61.9	43.7
TI	48.0	71.3	42.7
VD	66.5	71.2	42.0
VS	59.1	76.8	74.6
NE	63.6	78.0	44.7
GE	69.7	68.6	43.0
JU	65.2	86.6	50.7

Source: Chancellerie fédérale (URL: <http://www.admin.ch>)

1. Situation de départ: prise de décision et évaluation de la part des électeurs de l'importance des objets soumis à votation

Le 1^{er} décembre 1996, le corps électoral suisse a été invité à se prononcer sur deux projets de loi très controversés, et particulièrement sensibles au niveau politique.

Par l'*initiative populaire «contre l'immigration clandestine»*, lancée en 1992 sous la pression de sa section cantonale zurichoise, l'Union Démocratique du Centre adressait une virulente critique à l'endroit de la politique d'asile du Conseil fédéral et du Parlement. Le comité d'initiative déplorait le fait que les autorités politiques, en dépit de leurs assurances réitérées, n'aient toujours pas adopté de loi suffisamment sévère pour mettre fin aux abus en matière d'asile, et soumettait, par le biais de cette initiative, des mesures visant à remédier à cet état de fait. Le Conseil fédéral et le Parlement qualifièrent le référendum d'inefficace, offrant des solutions fictives et dépassées. La plupart des partis et des associations se rangèrent à cette argumentation, si bien que seuls les partis bourgeois prêtèrent officiellement appui à l'initiative: mis à part l'UDC¹, seuls le PSL, les Démocrates Suisses (DS), la Lega et l'Union démocratique fédérale (UDF) ont fait campagne en faveur de l'initiative contre l'asile. L'UDC se retrouvait en quelque sorte mise au défi – surtout qu'il s'agissait-là de la première demande de référendum national de son histoire – et se lança à grands frais dans la campagne électorale.

La *révision de la loi sur le travail* visait essentiellement à améliorer, pour l'industrie et l'artisanat, les conditions d'encadrement économiques de production; «assouplissement des prescriptions sur la durée du travail», tel fut le mot d'ordre principal. Dans le but de prévenir les conflits sociaux, le Conseil fédéral proposa de compenser l'assouplissement du temps de travail par un temps de repos supplémentaire, équivalant à 10 pourcent de la durée du travail de nuit ou du travail du dimanche. Lorsque en fin de compte le Parlement élimine cette clause du projet de loi, et qu'il décide en outre de libéraliser le travail du dimanche dans les magasins, syndicats et PSS s'allièrent pour demander le référendum. Ils accusent le Parlement et les représentants patronaux d'avoir unilatéralement modifié le consensus social, et ce au détriment des travailleurs. Ce référendum mit le feu à toute une série de thèmes conflictuels, dépassant le simple cadre du débat sur le conflit entre travail et capital: même le Conseil fédéral et le Parlement ne parvinrent plus cette fois à trouver un accord. Le Conseil fédéral se distanca de la décision du Parlement et renonça – contrairement à son habitude – à formuler une recommandation de vote.

La controverse soulevée par la libéralisation du travail dominical assura à la gauche l'appui des Eglises et de l'Union démocratique fédérale (UDF). Au cours d'une assemblée des délégués très suivie, le PDC opta finalement pour le rejet de la loi sur le travail – ce qui suscita de vives contestations au sein de ses principaux partenaires gouvernementaux, le PRD et l'UDC.

¹ Les sections cantonales grisonnes et valaisannes de l'UDC s'opposèrent à l'initiative.

Tableau 1.2: Degré de difficulté et moment de la prise de décision

	Moyenne fév. 94–juin 96 ^a	Initiative contre l'asile	Loi sur le travail
<i>Degré de difficulté subjectif</i>			
plutôt facile	50	54	52
plutôt difficile	34	35	37
n=électeurs		1012	1012
<i>Moment de la prise de décision^b</i>			
1 jour à 1 semaine avant	36	29	32
2 à 6 semaines avant	30	32	35
savait d'entrée de jeu	34	39	33
n=électeurs		584	582
^a n = 22 projets de loi			
^b Catégories regroupées. Les personnes sondées pouvaient choisir entre les catégories «de 1 à 6 jours avant», «de 1 à 6 semaines avant» ou «la décision était claire d'entrée de jeu».			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1 ^{er} décembre 1996			

Comme le montre l'analyse VOX, cette situation de départ, riche en conflits, avec une forte polarisation des arguments pour et contre, a sensiblement marqué l'état d'esprit du corps électoral au moment de la prise de décision:

- Pour les électeurs, il fut relativement facile de se faire une image des retombées de ces projets de loi sur leur propre personne. Sur les personnes sondées, 52 pourcent signalent ne pas avoir eu de difficulté à prendre une décision de vote sur la loi sur le travail, 54 pourcent sur l'initiative contre l'asile – des taux se situant légèrement au-dessus de la moyenne des derniers 22 objets soumis à votation. Comme toujours, le processus de prise de décision s'est basé sur des articles de presse (72 pourcent), des émissions de télévision (67 pourcent) et de radio (49 pourcent). 52 pourcent des électeurs ont consulté la brochure du Conseil fédéral. Le recours à des sources d'information était bien entendu plus fréquent chez les personnes qui se sont rendues aux urnes: dans le cadre du processus de formation de leur opinion, 83 pourcent se sont servis de la presse, 76 et 57 pourcent des émissions de télévision ou de radio; et 67 pourcent des personnes qui ont effectivement voté ont lu la brochure du Conseil fédéral.
- La situation de départ, riche en conflits, s'est également transposée sur la prédisposition au vote: le pourcentage des personnes n'ayant pris une décision qu'au cours de la dernière semaine avant la votation est relativement faible (29 pourcent pour l'initiative contre l'asile, et 32 pourcent pour la loi sur le travail); elle se situe nettement en-dessous de la moyenne des derniers 22 objets soumis à votation. Pour 39 (initiative contre l'asile) et 33 pourcent (loi sur le travail) des électeurs, la prise de décision était intervenue d'entrée de jeu. Le moment de la prise de décision ne semble pas avoir joué de rôle déterminant sur le comportement de vote proprement dit.

Tableau 1.3: Perception du degré d'importance des projets de loi (en pourcent des voix)

Importance pour...	Moyenne fév. 94–juin 96 ^a		Initiative contre l'asile		Loi sur le travail	
	le pays	soi-même	le pays	soi-même	le pays	soi-même
infime (0,1)	6	24	3	18	2	14
minime (2,3,4)	17	20	7	18	4	14
moyenne (5)	17	14	19	21	19	20
grande (6,7,8)	29	18	30	19	33	23
très grande (9,10)	20	15	34	20	34	24

^a En raison d'un procédé de codification différent, les votations de juin 1995 (révision de l'AVS) ne sont pas prises en compte ici.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

Tableau 1.4: Connaissance des recommandations de vote du Conseil fédéral et du Parlement (en pourcent des voix)

Recommandation de vote	Connaissance initiative contre l'asile ^a		Connaissance loi sur le travail ^a	
	Conseil fédéral	Parlement	Conseil fédéral	Parlement
Acceptation	6	8	25	34
Rejet	55	41	16	13
pas de recommandation	3	3	18	5
ne sait pas/pas de réponse	36	48	40	49

^a total par colonne; les différences par rapport au total (100%) proviennent de sommes arrondies.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

- Les personnes sondées ont attribué une extrêmement grande importance aux deux objets soumis à votation. 34 pourcent d'entre eux ont attribué une grande importance pour le pays, tant à l'initiative contre l'asile qu'à la révision de la loi sur le travail. Ceci correspond à un écart de 14 pourcent par rapport à la moyenne. Comme à l'accoutumée, l'importance personnelle attribuée aux objets soumis à votation a été jugée moins grande que celle relevant de l'ensemble du pays. La comparaison avec d'autres projets de loi est révélatrice: l'importance personnelle attribuée à l'initiative contre l'asile a été estimée moins grande que celle attribuée jadis à la loi antiraciste et au référendum pour la naturalisation facilitée des jeunes étrangers. A l'inverse, la révision de la loi sur le travail récolte une importance au niveau personnel relativement élevée: dans les catégories «grande» et «très grande importance personnelle», les taux s'élèvent à 5, voire 9 pourcent au-dessus de la moyenne des dernières élections.

Malgré l'importance attribuée à la loi sur le travail, il semble toutefois que les différents mots d'ordre n'étaient guère connus (voir tableau 1.4). En particulier la prise de position critique

mais ouvertement distanciée du Conseil fédéral n'a été que partiellement perçue. 25 pourcent des électeurs pensaient de manière erronée que le Conseil fédéral avait, tout comme le Parlement, recommandé d'approuver ce projet de loi. Ce qui est frappant, c'est que ce taux est également très élevé chez les électeurs effectifs: 31 pourcent d'entre eux étaient d'avis que le Conseil fédéral avait recommandé d'approuver la loi. Cette opinion se retrouve également chez 32 pourcent des personnes se disant proches d'un parti politique.

Dans le cas de l'initiative contre l'asile, la situation de départ est différente. 55 pourcent des électeurs, et une forte majorité des personnes qui se sont rendues aux urnes (70 pourcent), connaissaient la recommandation de rejet du Conseil fédéral. En comparant le poids de la recommandation du Parlement et celle du Conseil fédéral, l'impact dont a bénéficié ce dernier apparaît distinctement: la recommandation du Parlement – également de rejet – était généralement moins bien connue.

Un regard sur des votations antérieures montre que pour les électeurs, il a en moyenne été facile de prendre une décision de vote sur les élections du 1^{er} décembre 1996. De ce fait, le processus de prise de décision semble être intervenu de manière relativement précoce. C'est là le propre d'une campagne électorale avec des positions très marquées et des fronts conflictuels distincts.

L'on observe cependant des différences entre les deux objets soumis à votation:

- Dans le cadre de l'initiative contre l'asile, la prise de décision semble avoir été plus aisée, et, avant tout, la position du Conseil fédéral nettement mieux connue que pour la loi sur le travail. En renonçant à prendre une position claire sur la loi sur le travail, le Conseil fédéral n'a apparemment pas simplifié la tâche des électeurs. Un quart d'entre eux était parti de l'idée erronée que le Conseil fédéral avait recommandé l'approbation du projet de loi.
- Un grand nombre des personnes sondées a indiqué avoir attribué à la votation sur la loi sur le travail une grande importance personnelle. Ce fait révèle l'important potentiel au niveau de l'implication émotionnelle.

2. L'initiative contre l'asile

L'initiative de l'UDC «contre l'immigration clandestine» se basait sur l'hypothèse suivante: sous couvert du droit d'asile, des milliers de personnes pénètrent illégalement en Suisse. Pour mettre un terme à ce prétendu abus de droit, le comité d'initiative proposait de rendre la procédure de demande d'asile moins attrayante pour tout étranger en quête de travail et illégalement entré en Suisse: refuser d'examiner les demandes déposées par les personnes entrées illégalement, et soumettre les revenus des requérants d'asile à une gestion publique des salaires. De plus, les possibilités de recours devaient être considérablement réduites: tout recours contre une décision de refus d'asile ne pouvant invoquer que la violation du droit fédéral, l'arbitraire dans l'établissement des faits ou la violation du droit d'être entendu.

Le Conseil fédéral et le Parlement rejetèrent catégoriquement l'initiative; leur argumentation s'axait principalement sur les trois points suivants: en premier lieu, les mesures proposées sont inefficaces, et ne contribuent ni à lutter contre l'immigration clandestine, ni à accélérer les

Tableau 2.1: Perception du contenu des projets de loi

Perceptions	Pourcent	n	Pourcent
<i>Perceptions relatives au sens général</i>	52	527	
Répétition du titre: (contre) l'immigration clandestine			28
Durcissement de la loi sur l'asile, les requérants traités de manière plus sévère			9
Réduction du nombre de requérants, moins de demandes d'asile			5
Requérants, (contre) les requérants illégaux			4
Etrangers, questions sur les étrangers, problèmes liés aux étrangers			3
Autres			4
<i>Perceptions relatives aux procédures d'asile</i>	19	192	
renvoi, refoulement (personnes entrées illégalement) pas d'entrée en matière sur les demandes d'asile déposées par les personnes entrées illégalement, refoulement des requérants ayant illégalement passé les frontières.			6
durcir les procédures d'asile			5
les personnes désireuses d'obtenir l'asile doivent se déclarer comme telles à la douane, emprunter des postes-frontières ouverts			3
Autres			3
<i>Perceptions relatives à la gestion étatique forcée</i>	4	36	
<i>Connaissances, jugements imprécis, fausses perceptions</i>	9	96	
<i>Pas d'indications, ne sait pas (plus), a oublié, dépassé par la question</i>	25	248	
ne sait pas, aucune idée			17
dépassé par la question, ne sait plus précisément, a oublié			5
pas de réponse			3
Rem.: nombre de personnes = 1012, nombre de réponses = 1099. Totaux supérieurs à 100%, plusieurs réponses étant possibles.			
Indication de lecture: 527 réponses se rapportent au sens général, ce qui représente 52% des personnes. Ces 52% se composent des taux mentionnés plus bas de 28%, 9%, 5%, 4%, 3% et 4%.			
Les différences proviennent des sommes arrondies.			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1 ^{er} décembre 1996			

procédures d'asile. En second lieu, ces mesures sont trop onéreuses, la gestion des revenus par l'Etat ne servirait qu'à gonfler l'appareil administratif et à imposer des frais supplémentaires. En troisième lieu, l'initiative est dépassée, le nombre de demande d'asile est en baisse et les autorités ont déjà engagé des mesures adéquates.

2.1 Perception de l'initiative contre l'asile

Le tableau 2.1 montre comment l'initiative contre l'asile a été perçue. Il semble que les électeurs en connaissaient avant tout les thèmes-phares: 52 pourcent des réponses renvoient aux grandes lignes. Pas moins de 28 pourcent indiquent pour toute réponse le titre du projet. Rares sont les données précises sur les mesures envisagées par l'initiative. Le point le plus souvent mentionné est celui du refus d'examiner les demandes déposées par les requérants entrés illégalement (19 pourcent des réponses). Quant à la gestion étatique des salaires (4 pourcent), et aux mesures visant à réduire les possibilités de recours, ces points sont à peine, voire pas du tout, mentionnés². Pris dans son ensemble, la perception de l'initiative de l'UDC reste donc fragmentaire et superficielle. Le débat s'est transformé en question de principe, et – en accord avec le titre de l'initiative – ce sont les problèmes liés à l'immigration et au nombre des requérants en Suisse – ou des étrangers en général – qui se sont retrouvés au cœur du débat; les mesures concrètes sur les procédures d'asile sont largement restées dans l'ombre.

2.2. Le comportement de vote

Tant le lien au parti que l'orientation des électeurs sur l'axe gauche-droite de l'échiquier politique ont eu une influence décisive sur le comportement de vote. Les pôles étaient constitués d'une part par les partisans du PSS, de l'autre par ceux de l'UDC: 80 pourcent des sympathisants du PSS ont voté non, 75 pourcent des électeurs de l'UDC ont inscrit un oui sur le bulletin de vote.

Vu le contexte fortement polarisé au niveau des partis – situation annonciatrice d'une issue de vote serrée – c'est le comportement de vote du centre-droit qui a de été décisif. L'analyse indique que les électeurs des PDC/PCS ont largement suivi le mot d'ordre officiel du parti et refusé le projet. L'attitude des radicaux et des libéraux était moins transparente. Le mot d'ordre de rejet émis par ces deux partis n'a été suivi que par un nombre de partisans inférieur à la moyenne (58 pourcent de votes négatifs). L'analyse des motivations de vote et le test des arguments indiquent quelle interprétation donner à cette attitude (voir plus bas).

Par le biais de cette votation, constituant la première initiative lancée au niveau fédéral par l'UDC, c'était également le potentiel effet mobilisateur du parti qui se retrouvait au banc d'essai. Les caractéristiques sociales sont les plus aptes à révéler le potentiel de mobilisation. Force est de constater que, à l'inverse de projets de loi antérieurs sur la politique à l'égard des étrangers, l'on ne peut pas démontrer ici un taux de mobilisation des communes rurales, des simples employés ou des couches à revenus inférieurs sensiblement au-dessus de la moyenne (voir tableau 2.2). Ce qui semble jouer un rôle déterminant, c'est l'ouverture sur le monde de la personne interrogée. Les personnes favorables à une ouverture de la Suisse sur le monde ont massivement débouté l'initiative (81 pourcent)³. Étonnamment, ce groupe de personnes est largement représenté en décembre 1996, le taux s'élève à 44 pourcent d'électeurs. En d'autres termes: Le rejet de l'initiative contre l'asile doit également être interprété comme un refus de fermeture excessive.

² Aucune personne n'a mentionné la modification des procédures de recours

³ La question était la suivante: «Aimeriez-vous que la Suisse s'ouvre de plus en plus, ou se ferme de plus en plus sur le monde?»

Tableau 2.2: Le comportement de vote dans le cadre de l'initiative contre l'asile selon des caractéristiques politiques

Caractéristique / Catégorie	% Non	n	V de Cramer ^b
Total effectif	54		
Total VOX	60	533	
<i>Lien à un parti</i>			0.33
PSS	80	70	
PDC/PCS	76 ^a	37	
PRD/PLS	58 ^a	55	
UDC	25	53	
aucun parti	62	201	
<i>Orientation gauche-droite</i>			0.32
gauche	84	133	
centre	57	222	
droite	41	125	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			0.20
confiance	69	188	
indécision	71	61	
méfiance	51	271	

^a Les catégories désignées par a représentent un ordre de grandeur, le nombre de réponses, resp. l'intervalle de confiance, n'autorisant pas de constats quantitatifs.

^b Pour l'interprétation des cotes statistiques, voir chapitre méthodologie.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

L'attitude face aux étrangers a également influé sur le comportement de vote. Les personnes souhaitant l'égalité des chances entre Suisses et étrangers ont massivement rejeté l'initiative de l'UDC (79 pourcent). Les personnes qui estiment que les Suisses doivent être traités de manière préférentielle ont en majorité glissé un oui dans l'urne (63 pourcent)⁴. Ce parallélisme est également le résultat de réflexes partisans. 43 pourcent des sympathisants de l'UDC se définissent comme faisant partie des personnes qui veulent se savoir traitées de manière préférentielle. Parmi les sympathisants du PSS, ils ne sont plus que 16 pourcent à soutenir ce point de vue.

Parmi les opposants notoires, l'on retrouve les catégories d'électeurs suivants: les personnes avec un niveau d'éducation supérieur à la moyenne (70 pourcent de votes négatifs), celles se rendant régulièrement et fréquemment à l'église (65, et 69 pourcent), les personnes sans activité professionnelle (66 pourcent), les femmes (64 pourcent), ainsi que la catégorie d'électeurs la plus jeune, comprise entre 18 et 39 ans, avec des taux de rejet dépassant la moyenne (64 à 68 pourcent). Il convient cependant de faire une distinction à trois niveaux:

⁴ La question était formulée de la manière suivante: «Voudriez-vous l'égalité des chances pour les Suisses et les étrangers, ou voudriez-vous que les Suisses soient traités de manière préférentielle par rapport aux étrangers?»

Tableau 2.3: Le comportement de vote dans le cadre de l'initiative contre l'asile selon des caractéristiques sociales

Caractéristique / Catégorie	% Non	n	V de Cramer ^b
Total effectif	54		
Total VOX	60	533	
<i>Orientation sur le monde</i>			0.36
(1) une Suisse, qui s'ouvre	81	218	
(2,3)	53	219	
(4,5)	58 ^a	64	
(6) une Suisse, qui se ferme	57 ^a	23	
<i>Egalité des chances pour les étrangers</i>			0.30
(1) chances égales	79	117	
(2,3)	65	120	
(4,5)	58	145	
(6) préférence donnée aux Suisses	37	131	
<i>Age</i>			0.17
18–29 ans	64	55	
30–39 ans	68	144	
40–49 ans	57	102	
50–59 ans	48 ^a	67	
60–69 ans	49 ^a	87	
70 ans et plus	68	78	
<i>Formation</i>			0.17
supérieure	70	221	
moyenne	53 ^a	238	
inférieure	53 ^a	74	
<i>Fréquentation des églises</i>			0.14
régulière	65	68	
relativement fréquente	69	64	
plusieurs fois par an	47 ^a	102	
uniquement lors d'occasions spéciales, voire jamais	61	254	
<i>Lieu de résidence</i>			0.11
Grandes villes et agglomérations	68	141	
Villes petites ou moyennes	54	207	
Campagnes	60	185	
<i>Exercice d'une activité professionnelle</i>			0.09
activité professionnelle	56	304	
sans activité professionnelle	66	226	
<i>Sexe</i>			0.09
Femmes	64	274	
Hommes	55	259	

^a Les catégories désignées par a représentent un ordre de grandeur, le nombre de réponses, resp. l'intervalle de confiance, n'autorisant pas de constats quantitatifs.

^b Pour l'interprétation des cotes statistiques, voir chapitre méthodologie.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

- La catégorie des jeunes électeurs a massivement été soutenue par la catégorie des électeurs les plus âgés, également largement opposés au projet⁵.
- Deuxièmement, il ressort que la confession en tant que telle n'est pas le facteur décisif du comportement de vote, mais le lien actif avec l'église. Le mot d'ordre des Eglises a surtout été suivi par les personnes fortement et activement liées aux églises, tandis que les personnes ne se rendant que plusieurs fois par an à l'église n'en ont guère tenu compte. De même, les personnes ne se rendant à l'église qu'en des occasions spéciales, voire jamais, se sont dans l'ensemble comportées comme la moyenne des personnes sondées.
- Troisièmement, il convient de spécifier que le fait d'exercer une activité professionnelle n'a eu d'influence significative que sur le comportement de vote des Suisses alémaniques. En Suisse romande, ce lien n'existe pas; la catégorie des personnes exerçant une activité professionnelle et celle de ceux n'en exerçant pas ont toutes deux en grande majorité voté contre le projet⁶. Malgré un pourcentage de chômage plus élevé en Romandie, la menace hypothétique d'une concurrence étrangère sur le marché du travail s'est manifestement estompée au profit de valeurs éthiques. D'un point de vue statistique, ces faits s'observent dans l'éthique personnelle adoptée face aux étrangers⁷. D'autre part, la thèse selon laquelle rejeter ce projet permettait également d'envoyer un signal à l'aile blochérienne de l'UDC, voilà en tout cas ce que les motivations de vote décrites ci-après permettent de supposer.

2.3. Les motivations de vote spontanées

Quelles ont été les raisons qui ont conduit au rejet? Comme d'habitude dans le cadre des analyses VOX, nous avons essayé de résoudre cette question en deux étapes: sous forme de question ouverte, en demandant aux personnes ayant voté quelles avaient été leurs motivations. Ensuite sous forme d'un test, auquel nous avons soumis les arguments pour et contre, pour ensuite pouvoir vérifier quels arguments avaient recueilli le plus de suffrages, et lesquels étaient révélateurs d'un comportement particulier.

Pour motiver leur rejet, les opposants se réfèrent à deux familles de motivations différentes:

- En première ligne, très nettement, des motivations d'ordre émotionnel, ou de stratégie. 63 pourcent des réponses y font d'une manière ou d'une autre référence. En analysant plus en détail les évaluations qualitatives, deux groupes distincts apparaissent: les uns en appellent à l'aspect humain du projet de loi, le qualifient «d'inhumain», «d'injuste», de «scandaleux» ou de «xénophobe». D'autres se limitent à des énoncés plus sommaires, le qualifient de «délicat», de «pas bon», ou de «trop radical». En outre, 11 pourcent des réponses relèvent du domaine de la stratégie: celles-ci se réfèrent au fait que le projet de loi était issu du camp de l'UDC de Christoph Blocher, et de la droite.

⁵ Même en introduisant la variable de l'activité professionnelle, cet échantillon ne change pas. Ceci signifie que parmi les personnes sans activité professionnelle, ce sont également les plus jeunes et les plus âgés qui votent clairement contre l'initiative.

⁶ Les pourcentages oscillent entre 64 pourcent (personnes exerçant une activité professionnelle) et 68 pourcent (personnes sans activité professionnelle). L'analyse repose toutefois sur un échantillon modeste de personnes (n=93).

⁷ Le rapport entre l'attitude face à la politique menée à l'égard des étrangers et le comportement de vote se monte en Suisse romande à 0.52 (V de Cramer); il s'élève à V de Cramer 0.48 en ce qui concerne l'attitude fondamentale d'ouverture ou de fermeture de la Suisse.

Tableau 2.4: Les motivations spontanées des opposants au projet

Motivations de rejet	Pourcent	n	Pourcent
<i>Motivations d'ordre émotionnel, stratégique</i>	63	196	
inhumain, pas correct, injuste, scandaleux, xénophobe			30
délicat, pas bon, trop radical, va trop loin			14
anti-blocherien, anti-UDC, contre la droite politique			11
Divers			8
<i>Motivations en relation avec l'efficacité de l'initiative</i>	34	107	
législation actuelle suffit			12
n'apporte rien, inefficace			9
dépassé, nombre de demande d'asile en recrudescence			6
Divers			7
<i>Motivations sur la politique menée à l'égard des étrangers ou de l'asile</i>	19	58	
<i>Motivations en relation avec la gestion forcée des revenus</i>	9	29	
<i>Motivations autres que politiques</i>	9	28	
<i>Autres motivations</i>	10	31	
<i>Motivations imprécises, incompréhensibles</i>	49	152	
ne sait pas (plus), a oublié, aucune idée			12
pas de réponse			22
Divers			14

Rem.: nombre de personnes = 312, nombre de réponses = 602. Totaux supérieurs à 100%, plusieurs réponses étant possibles.
 Indication de lecture: 196 réponses se rapportent à des motivations émotionnelles, resp. de tactique stratégique, ce qui représente 63% des personnes.
 Ces 63% se composent des taux mentionnés plus bas de 30%, 14%, 11%, et 8%.
 Les différences proviennent des sommes arrondies.
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

- Dans le deuxième groupe, c'est l'efficacité de l'initiative qui est remise en cause, reprenant en cela l'un des arguments centraux du Conseil fédéral: 34 pourcent des personnes ayant rejeté l'initiative se réfèrent à l'efficacité dans l'une ou l'autre de leurs réponses.

Les motivations de la campagne des opposants, selon lesquelles l'immigration clandestine ne peut de toute façon pas être empêchée, et que ce projet de loi touche les fausses personnes, ont également peu été mentionnées par les opposants au projet (19 pourcent). De même, les deux propositions concrètes de l'initiative, à savoir la gestion étatique obligée et la limitation des possibilités de recours, n'ont guère eu de poids dans la prise de décision: la première a constitué une raison de rejet pour 9 pourcent, la seconde a été mentionnée tout juste par une seule personne⁸.

⁸ Suite à quoi ce point se trouve intégré dans le groupe «autres motivations».

Tableau 2.5: Les motivations spontanées des adhérents au projet

Motivations d'acceptation	Pourcent	n	Pourcent
<i>Motivations sur les étrangers ou l'asile</i>	94	200	
Frein à l'immigration (clandestine)			28
trop de requérants, d'étrangers en Suisse			27
trop de faux requérants, de requérants fictifs, économiques			14
les requérants doivent entrer légalement, renforcement des contrôles			9
pour les vrais réfugiés, requérants			6
Divers			9
<i>Motivations socio-économiques</i>	28	60	
Chômage en Suisse, concurrence sur le marché du travail			10
Coûts; les requérants coûtent trop cher			8
les Suisses sont oubliés, négligés			5
Divers			5
<i>Motivations d'ordre émotionnel, stratégique</i>	28	59	
Critique à l'endroit des étrangers, xénophobie			14
<i>Autres motivations</i>	10	21	
<i>Motivations imprécises, incompréhensibles</i>	37	79	
ne sait pas(plus), a oublié, aucune idée			10
pas de réponse			13
Divers			14

Rem.: nombre de personnes = 212, nombre de réponses = 419. Totaux supérieurs à 100%, plusieurs réponses étant possibles.
 Indication de lecture: 200 réponses se rapportent à des motivations sur la politique à l'égard des étrangers ou sur l'asile, ce qui représente 94% des personnes.
 Ces 94% se composent des taux mentionnés plus bas de 28%, 27%, 14%, 9%, 6% et 9%.
 Les différences proviennent des sommes arrondies.
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

Les Suisses seraient-ils donc les tenants d'une politique d'asile ouverte, à l'écoute des destins individuels? Le fait que ces élections aient connu un résultat de vote serré exclut d'entrée de jeu une telle conclusion. Les motivations des nombreux partisans du oui recueillies dans le cadre de l'analyse VOX l'attestent (voir tableau 2.5). C'est le sentiment diffus d'un trop-plein – de requérants, d'étrangers – partagé par un grand nombre d'électeurs qui est à l'origine de l'initiative contre l'asile: 94 pourcent des personnes qui ont soutenu le projet justifient leur vote par ce sentiment. Certains parmi eux protestent contre le fait que vivent en Suisse trop de requérants ou d'étrangers (27 pourcent), trop de faux réfugiés ou de faux requérants (14 pourcent). D'autres exigent des restrictions plus dures, et demandent que soit mis un frein à l'immigration (clandestine) (28 pourcent); d'autres encore réclament un renforcement des

contrôles au moment de l'immigration (9 pourcent), ainsi qu'une limitation aux dénommés «vrais» réfugiés (6 pourcent).

Ce postulat en faveur d'une limitation de l'asile est souvent énoncé de concert avec des motivations à caractère politico-économique (28 pourcent), voire émotionnel (28 pourcent également). En nuanciant ces propos, l'on arrive à la conclusion que dans ces deux cas, c'est le facteur «peur» qui se trouvait être en jeu: dans le premier cas, la peur de la concurrence sur le marché du travail, dans le deuxième, la peur de l'étranger, manifestée par une xénophobie non-voilée.

2.4. Arguments de la campagne

Comme le montre le *tableau 2.6*, les arguments en faveur du rejet émis par le Conseil fédéral et le Parlement ont rencontré un taux d'adhésion extrêmement important auprès des électeurs effectifs; les chiffres vont de 55 (argument 3) à 66 pourcent (argument 1). Au sein du corps électoral pris dans son ensemble, ce taux d'adhésion n'est que légèrement inférieur, avec 51 (argument 3) et 64 pourcent (argument 1).

En regardant de plus près ces quotas, un dernier point doit être souligné: l'un des arguments de la campagne des opposants a remporté moins de suffrages. Il s'agit de l'objection selon laquelle l'initiative serait inefficace, un sentiment partagé par 55 pourcent des électeurs, tandis que 23 pourcent hésitent et ne se prononcent pas. Le fort taux d'indécision (41 pourcent) recensé auprès des personnes qui ne se sont pas rendues aux urnes constitue un autre facteur révélateur de l'insécurité. Il ressort donc que cet argument n'a pas été facile à évaluer, et c'est précisément pour cette raison qu'il est particulièrement pertinent et apte à révéler le comportement. 77 pourcent des personnes qui se sont laissées convaincre de l'inefficacité de l'initiative ont inscrit un non sur leur bulletin de vote. Si l'on fait le bilan entre approbation et comportement, cet argument, du fait qu'il constitue un indicateur de comportement limpide, n'est finalement que légèrement moins significatif que les deux premiers.

Tandis que les partisans du PSS et, dans une moindre mesure, les électeurs du PDC et du PCS ont massivement soutenu les trois arguments des opposants au projet⁹, les électeurs du PRD ont réagi différemment: ni l'argument sur les solutions fictives, ni l'objection d'inefficacité ne réussissent à spécialement convaincre ce groupe¹⁰. C'est à la gestion étatique obligée et au gonflement de l'appareil administratif que va la critique des libéraux. Dans les faits, pas moins de 71 pourcent des partisans du PRD approuvent ce dernier argument.

Et que refléterait une distinction entre sexes? Est-ce que les femmes, nettement plus critiques à l'égard de l'initiative, ont soutenu un argument en particulier? Dans le cadre des arguments

⁹ Les électeurs du PSS soutiennent ces arguments à 79 pourcent (argument 1), 74 pourcent (argument 2) et 63 pourcent (argument 3), ceux du PDC/PCS à 75 pourcent, 69 pourcent et 64 pourcent.

¹⁰ Dans le camp PRD, la marge d'adhésion s'élève à 65 pourcent, et 49 pourcent.

Tableau 2.6: Arguments pour et contre dans le cadre de l'initiative contre l'asile

Arguments pour et contre	Taux d'adéquation	Comportement de vote	
1) L'initiative n'est pas honnête et promet des solutions fictives: l'immigration clandestine ne peut pas être empêchée.	66	non oui	69 31
2) La gestion étatique des revenus des requérants mène au gonflement de l'administration et à des coûts supplémentaires conséquents	61	non oui	69 31
3) L'initiative est inefficace: les procédures de recours ne seront pas accélérées.	55	non oui	77 24
4) Sous le couvert de la loi d'asile, un grand nombre de personnes cherche à s'enrichir en Suisse et à profiter de nous. Cet abus doit être combattu.	69	oui non	52 49
5) L'on est en droit d'attendre de tout vrai requérant d'asile qu'il pénètre légalement en Suisse et qu'il emprunte les postes-frontières officiels.	66	oui non	53 47
6) Demander l'asile en Suisse deviendrait financièrement moins intéressant si les revenus des requérants étaient gérés par l'Etat.	56	oui non	51 49
Indication de lecture: 66% des électeurs se sont déclarés d'accord avec le premier argument. De ces personnes, 69% ont effectivement voté non, 31% ont glissé un oui dans l'urne Les différences par rapport au total (100%) proviennent des sommes arrondies. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1 ^{er} décembre 1996			

évalués ici, l'on ne peut en tout cas pas l'affirmer¹¹. Même la variable «éthique personnelle face à la politique à l'égard des étrangers» a, par comparaison avec les hommes, joué un rôle mineur¹². Nous partons du principe que le facteur influant de manière décisive sur le comporte-

¹¹ Des différences imputables à la distinction entre les sexes ne surgissent que dans le cas suivant: les femmes ne donnent, plus souvent que les hommes, pas de réponses concrètes. Le taux de femmes indécises est particulièrement élevé pour l'argument sur l'efficacité, et se monte à 37 pourcent; ce taux s'élève chez les hommes à 24 pourcent. Si l'on retire de l'analyse les indécis(e)s, les différences entre les deux sexes s'estompent.

¹² Le rapport entre l'attitude face à la politique à l'égard des étrangers et le comportement de vote effectif est plus marqué chez les hommes que chez les femmes. Le coefficient du V de Cramer s'élève à 0.38 pour les hommes et à 0.25 pour les femmes. Même en tenant compte de l'attitude face à la politique à l'égard des étrangers, les femmes ont nettement plus souvent dit non que les hommes.

ment de vote des femmes se situe au niveau de leur orientation politique. Effectivement, celles-ci se trouvent sous-représentées dans le camp des sympathisants de l'UDC¹³ et, plus globalement, aussi au sein des partis de droite¹⁴.

La comparaison entre les arguments pour et contre indique une marge d'adhérence aux arguments du comité d'initiative étonnamment élevée. L'opinion selon laquelle beaucoup de personnes viennent en Suisse profiter de nous sous couvert du droit d'asile semble être partagée par une large majorité. Le taux d'approbation, tant celui du corps électoral pris dans son ensemble que celui des électeurs effectifs, s'élève ici à 69 pourcent. D'autre part, une proportion presque égale de Suisses partagent l'avis selon lequel l'on est en droit d'attendre des «vrais» réfugiés qu'ils pénètrent légalement en Suisse. 65 pourcent du corps électoral, 66 pourcent des électeurs effectifs et 64 pourcent de ceux qui ne se sont pas rendus aux urnes se déclarent d'accord avec cet argument. Finalement, l'adhésion à l'argument sur la gestion oblique des salaires s'élève à nettement plus de 50 pourcent.

Il semble donc que seule une tendance de gauche marquée ait été en mesure de baisser de manière significative le taux d'adhésion à ces trois arguments favorables au projet. Parmi les partisans du PSS, la marge de soutien oscille entre 53 (argument 4) et 44 pourcent (argument 6). Parmi les partisans des partis bourgeois PDC/PCS et PRD, les marges d'adhésion se situent dans la moyenne, voire légèrement au-dessus, et sont comprises entre 56 (argument 6) et 78 pourcent (argument 4). C'est bien entendu les partisans de l'UDC qui, avec des taux de 85 (argument 5) et de 61 pourcent (argument 6), donnent le plus largement leurs suffrages.

Cependant, le taux d'adhésion aux arguments ne dit pas encore tout sur l'impact; la variable «impact sur le comportement» est tout aussi déterminante. Le test des arguments démontre que c'est précisément là que se situe la faille dans l'argumentation des personnes favorables à l'initiative: en effet, par loin de la moitié (47 à 49 pourcent) des personnes qui s'étaient déclarées d'accord avec ces arguments ont malgré tout inscrit un non sur leurs bulletins. Le constat est le suivant: les raisons de l'issue serrée de ces élections sont bel et bien à chercher dans l'effet limité de la variable «impact sur le comportement»; en se basant sur le test des arguments, tout laisse effectivement à supposer que, si le Conseil fédéral n'avait pas été en mesure de prouver de manière convaincante que l'initiative était dépassée et inefficace, les arguments des adhérents auraient gagné en impact.

¹³ Dans l'échantillon de la présente VOX, les sympathisants de l'UDC se répartissent de la manière suivante: 59 pourcent d'hommes, 41 pourcent de femmes (n=75). Ces taux étaient de 54 pourcent d'hommes et 46 pourcent de femmes (n=163) lors des élections du Conseil national en 1995. Voir Farago, Peter (1996), *Wahlen 95. Swiss electoral studies*, Bern/Genf/Zürich.

¹⁴ 61 pourcent du groupe qui se situe lui-même à droite sur l'échelle VOX (valeurs 6-10) est composé d'hommes. Les femmes se positionnent nettement plus souvent au centre (54 pourcent, contre 46 pourcent pour les hommes).

3. Révision de la loi sur le travail

3.1. Perception du projet de loi

La révision de la loi sur le travail devait donner une plus grande marge de manoeuvre à l'organisation structurelle du travail, et permettre d'accroître les chances au niveau de la concurrence internationale. Ces mesures d'assouplissement du temps de travail s'axaient sur les 4 points suivants: 1. Dans le but d'introduire le travail à deux équipes sans autorisation, la durée du travail de jour est prolongée jusqu'à 23, voire 24 heures. 2. Suppression de l'autorisation obligatoire pour le travail supplémentaire. 3. Abolition de l'interdiction formelle de travailler la nuit pour les femmes dans l'industrie. 4. Ouverture des magasins jusqu'à six dimanches par année sans autorisation, pour autant que les prescriptions cantonales l'autorisent. Parallèlement, la loi prévoyait quelques améliorations et innovations destinées à la protection des travailleurs. Après les retouches effectuées à la proposition de loi du Conseil fédéral par le Parlement, il a surtout été question de savoir si l'assouplissement de la durée du travail et la flexibilité au niveau de l'interdiction du travail de nuit et du travail du dimanche pouvaient décentement être imposés salariés sans autre compensations légales.

Comme le montre *le tableau 3.1*, c'est précisément sur ces trois points – travail de nuit, travail du dimanche et réglementation de la durée du travail – que s'est basée la perception du corps électoral. Les mesures de protection qui faisait également partie intégrante de la loi ont à peine été perçues. Les trois aspects mentionnés sont soumis à hiérarchie: c'est la suppression de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, et la flexibilité au niveau de l'interdiction du travail dominical qui ont dominé la perception des électeurs. Rarement ont été faites des données précises sur les nouvelles réglementations en matière de durée du temps de travail, de journée de travail normale, ou sur la nouvelle ordonnance en matière de travail supplémentaire, ou encore sur les compensations sous forme de temps – finalement retirées du projet.

3.2. Comportement de vote

Les tableaux 3.2 et 3.3 énumèrent les caractéristiques qui, dans le cadre de la loi sur le travail, ont déterminé le comportement de vote. Ce sont surtout les caractéristiques politiques qui sont révélatrices, et tout particulièrement le lien à un parti et l'orientation sur l'axe gauche-droite.

Comme prévu, le Parti socialiste suisse a été en mesure de rassembler presque à l'unanimité ses partisans derrière son mot d'ordre; le taux de rejet s'élève à 89 pourcent parmi ses adhérents. Ce sont donc les électeurs socialistes, avec les personnes se situant à gauche de l'échiquier politique et les membres et sympathisants des syndicats, qui ont le plus massivement débouté le projet de loi¹⁵.

Sur l'axe opposé de l'échiquier, le PRD et l'UDC avaient officiellement soutenu la nouvelle loi sur le travail. Ce qui ressort des sondages VOX, c'est que le PRD a bel et bien connu une défaite

¹⁵ Même si l'on inclut les partis rouge-vert, l'image d'une forte polarisation se confirme; le taux de rejet se monte alors à 88 pourcent.

Tableau 3.1: Perception du contenu

Perceptions	Pourcentage	n	Pourcentage
<i>Perceptions à l'égard du travail de nuit</i>	33	334	
Suppression de l'interdiction (formelle) du travail de nuit pour les femmes			14
Mot-clef «travail de nuit»			12
Suppression de l'interdiction(formelle) du travail de nuit			3
Autres			3
<i>Perceptions à l'égard du travail du dimanche</i>	31	315	
Dimanche jour férié ou pas			18
Suppression de l'interdiction du travail dominical, généralisation du travail dominical			7
Heures d'ouverture des magasins, vente dominicale			4
Autres			3
<i>Perceptions à l'égard de la régulation du temps de travail/ les compensations en temps de repos supplémentaire</i>	25	257	
durée du temps de travail (normale) accrûe, nuits plus courtes, journées plus longues			6
plus de travail supplémentaire, heures supplémentaires			4
flexibilisation de la durée du temps de travail, mot-clef «temps de travail»			4
(plus de) travail de nuit ou du dimanche sans compensations en temps de repos supplémentaire			3
durée de la journée de travail entre 6 et 23/24 heures			2
Autres			7
<i>Perceptions à l'égard de la position de la femme et des mesures de protection</i>	6	58	
Favorisation, égalité de la femme, misogynie			5
<i>Indications fragmentaires sur le contenu, le sens général</i>	5	45	
<i>Jugements qualitatifs, prises de position</i>	4	38	
<i>Perceptions imprécises et hors sujet</i>	7	87	
<i>Ne sait pas (plus), dépassé par la question, a oublié</i>	16	159	
<i>Pas de réponse, refuse de répondre</i>	6	56	
<p>Rem.: nombre de personnes = 1012, nombre de réponses = 1349. Totaux supérieurs à 100%, plusieurs réponses étant possibles.</p> <p>Indication de lecture: 334 réponses se rapportent au travail de nuit, ce qui représente 33% des personnes. Ces 33% se composent des taux mentionnés plus bas de 14%, 12%, 3% et 3%.</p> <p>Les différences proviennent des sommes arrondies.</p> <p>Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996</p>			

Tableau 3.2: Le comportement de vote dans le cadre de la loi sur le travail selon des caractéristiques politiques

Caractéristique / Catégorie	% Non	n	V de Cramer ^b
Total effectif	67		
Total VOX	69	533	
<i>Lien à un parti</i>			0.29
PSS	89	72	
PDC/PCS	67 ^a	35	
PRD	42 ^a	48	
UDC	56 ^a	50	
Aucun parti	72	200	
<i>Orientation gauche-droite</i>			0.21
Gauche	83	136	
Centre	66	220	
Droite	57	122	
<i>Membre de l'union des arts et métiers</i>			0.15
Membre actif/passif	51 ^a	41	
Adhésion envisageable	58 ^a	62	
Adhésion non-envisageable	72	421	
<i>Membre d'un syndicat</i>			0.15
Membre actif/passif	76	72	
Adhésion envisageable	83	82	
Adhésion non-envisageable	65	371	

^a Les catégories désignées par a représentent un ordre de grandeur, le nombre de réponses, resp. l'intervalle de confiance, n'autorisant pas de constats quantitatifs.

^b Pour l'interprétation des cotes statistiques, voir chapitre méthodologie.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

politique, mais qu'il peut cependant se targuer d'une victoire au niveau de ses partisans; ceux-ci ont en effet largement suivi le mot d'ordre du parti. Toujours selon les mêmes données, L'UDC enregistre au contraire une double défaite: son mot d'ordre n'a été retenu ni par la majorité des électeurs, ni par ses propres sympathisants. Apparemment, l'UDC n'a pas été en mesure de convaincre des pans entiers de partisans, ceux issus des couches moyennes de la population, les employés, les fonctionnaires¹⁶.

Dans le cas de figure présent, où même au sein des partis de droite régnaient des mots d'ordre différents¹⁷, il faudrait un échantillon plus représentatif pour pouvoir obtenir des résultats d'analyse fiables. Certains regroupements à l'intérieur de l'échantillon VOX confirment cepen-

¹⁶ A ce sujet, voir Longchamp, Claude/Hardmeier, Sybille (1992), Analyse der Nationalratswahlen 1991, Bern/Zürich.

¹⁷ Le mot d'ordre de l'UDC et du PSL était oui, celui de la Lega non

Tableau 3.3: Le comportement de vote dans le cadre de la loi sur le travail selon des caractéristiques sociales

Caractéristique / Catégorie	% Non	n	V de Cramer ^b
Total effectif	67		
Total VOX	69	533	
<i>Statut professionnel</i>			0.26
Indépendant/agriculteur	52 ^a	64	
cadre supérieur	45 ^a	20	
cadre moyen/avec formation	77	172	
employé/travailleur	66 ^a	29	
<i>Age</i>			0.15
18–39 ans	77	200	
40–64 ans	61	213	
65 ans et plus	71	123	
<i>Région linguistique</i>			0.12
Suisse alémanique	66	415	
Suisse romande	80	100	
<i>Exercice d'une activité professionnelle</i>			n.s.
activité professionnelle	69	313	
sans activité professionnelle	69	221	
<i>Sexe</i>			n.s.
Femmes	69	279	
Hommes	69	257	

^a Les catégories désignées par a représentent un ordre de grandeur, le nombre de réponses, resp. l'intervalle de confiance, n'autorisant pas de constats quantitatifs.

^b Pour l'interprétation des cotes statistiques, voir chapitre méthodologie.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

dant les tendances suivantes: les libéraux ont plutôt accepté, les cercles bourgeois plutôt refusé le projet. Le taux d'acceptation se situe au-dessus de la barre des 50 (60 pourcent)¹⁸ uniquement pour les partisans du PRD et du PLS. Dans le groupe des partisans de l'UDC, du PSL, de la Lega et des DS¹⁹, ainsi que des personnes orientées à droite, le rejet s'élève à 57 pourcent.

Ce qui frappe dans cette votation sur la loi sur le travail, c'est avant tout le fait que la décision ait été à tel point sans appel. La présente analyse incite à penser que le verdict irrévocable du peuple est à mettre au crédit de la large coalition PSS-PDC, ou centre-gauche, et des sympathisants de ces partis. Les partisans du PDC/PCS ont voté le rejet à 67 pourcent, le centre à 66, les

¹⁸ n=55.

¹⁹ n=60.

sympathisants à 72 pourcent. A ce groupe se sont joints les Romands, qui ont pour ainsi dire anéanti le projet, avec un taux de 80 pourcent de votes négatifs²⁰.

Le rejet systématique de la loi sur le travail s'observe également à travers l'analyse du comportement de vote selon les caractéristiques sociales: ni les personnes exerçant une activité professionnelle, ni celles n'en exerçant pas, ni les représentants des différentes couches de revenus ou de confession, ni les partisans ou les sceptiques du plein emploi, ni les hommes ni les femmes, personne n'a voté de manière radicalement différente. L'analyse VOX signale en outre que même les personnes avec un statut professionnel peu élevé figuraient parmi les opposants convaincus, et que les plus jeunes couches du corps électoral, tout comme les retraités, se sont montrés extrêmement critiques à l'égard du projet²¹.

3.3. Motivations de vote spontanées et arguments de la campagne

3.3.1. Les opposants au projet

Les motivations nommées spontanément par les opposants au projet offrent une image limpide. La palette relativement large de motivations de rejet peut, pour l'essentiel, être subdivisée en trois groupes: justifications d'ordre émotionnel, motivations faisant référence au travail dominical, et motivations basées sur la durée du temps de travail.

Les motivations et justifications qui prédominent sont celles se rapportant au domaine émotionnel et à une situation personnelle; 56 pourcent des réponses font partie de cette catégorie. Dans ce contexte, une répartition nuancée permet de dissocier quatre formes d'émotions:

- Le premier groupe opte pour des justifications explicites, mais sans trace d'agressivité. Le projet est qualifié ici d'«inéquilibré», de «peu mûri», «allant trop loin» ou «pas social» (15 pourcent).
- Un second groupe laisse par contre libre-cours aux émotions: ces personnes évoquent l'exploitation abusive des masses salariales, «seuls les veaux les plus gros peuvent choisir leurs bourreaux», ou émettent des protestations plus courroucées encore, «cette réforme, c'est pour les chiens» (9 pourcent).
- Un troisième groupe modifie la perspective, n'évoque plus le salariat sous son aspect de victime, mais le patronat comme seul et unique coupable (14 pourcent). Le rejet est tout simplement justifié par une critique ouverte au patronat; ou alors on reproche au projet d'être le fruit du néo-capitalisme.

²⁰ L'on obtient des résultats presque similaires en regroupant les parties italiennes et françaises de la Suisse dans un groupe «Suisse latine»: le taux de rejet oscille alors entre 66 pourcent et 79 pourcent. L'échantillon des électeurs de Suisse italienne est trop modeste (n=21) pour permettre une analyse substantielle, mais ces votes semblent toutefois confirmer la tendance généralement admise au sujet du résultat de ces votations.

²¹ Ce comportement de vote identique aux jeunes et vieux ne se modifie pas même si l'on introduit la variable activité professionnelle. En d'autres termes: qu'ils exercent une activité professionnelle ou non, ce sont les personnes comprises dans le groupe des 40-64 ans qui se sont montrées les moins critiques (62 pourcent, et 61 pourcent de votes négatifs).

Tableau 3.4: Les motivations de vote spontanées des opposants

Motivations de rejet	Pourcent	n	Pourcent
<i>Motivations d'ordre émotionnel; implication personnelle</i>	56	203	
émotions faibles: projet de loi inéquilibré, pas social			15
émotions vives: exploitation			9
contre les employeurs, fruit du néo-capitalisme			14
implication personnelle en tant qu'employé			6
Autres			11
<i>Motivations se rapportant au travail dominical</i>	30	108	
contre le travail du dimanche, travail dominical néfaste			11
le travail dominical, une mesure anti-famille			8
dimanche jour férié			4
repos dominical sacré, motifs religieux			2
Autres			4
<i>Motivations se rapportant à la gestion du temps de travail</i>	22	82	
autre répartition du temps de travail en raison du chômage			11
journées de travail trop longues, l'on travaille déjà			
suffisamment			5
Autres			7
<i>Motivations se rapportant aux compensations</i> <i>(en temps de repos supplémentaire) faisant défaut</i>	18	66	
pas d'indemnisation, resp. suppression des indemnités			8
manque de compensations en temps de repos			
supplémentaire			4
Autres			7
<i>Motivations se rapportant au travail de nuit</i>	10	35	
<i>Référence à des groupes</i>	9	32	
misogyne, contre les femmes			6
<i>Autres motivations</i>	9	32	
<i>Motivations imprécises, incompréhensibles</i>	9	33	
<i>Ne sait pas (plus), a oublié, aucune idée</i>	8	30	
<i>Pas de réponse</i>	24	87	

Rem.: nombre de personnes = 366, nombre de réponses = 708. Totaux supérieurs à 100%, plusieurs réponses étant possibles.
 Indication de lecture: 203 correspondent à des motivations du domaine émotionnel, ce qui représente 56% des personnes.
 Ces 56% se composent des taux mentionnés plus bas de 15%, 9%, 14%, 6% et 11%.
 Les différences proviennent des sommes arrondies.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

- Finalement, le quatrième groupe fonde son refus sur sa propre situation de salarié. Il est ici fréquemment fait allusion à des expériences d'ordre personnel faites dans le cadre du travail de nuit ou du travail dominical; ou encore, les personnes sondées expriment la crainte d'être touchées par les effets négatifs de la loi.

D'autre part, l'on retrouve également très fréquemment des motivations se rapportant à l'assouplissement de l'interdiction du travail dominical. L'importance de ce sujet apparaît dans le parallélisme entre perception du projet et motivations de rejet du travail de nuit: alors que l'on se référerait encore aux deux thèmes – travail dominical + travail de nuit – au moment d'évoquer la perception du contenu, la référence au travail de nuit s'estompe dans les motivations de rejet (10 pourcent)²².

Le troisième point sur lequel s'est cristallisée la controverse touche la réglementation en matière d'assouplissement de la durée du temps de travail. Un grand nombre des personnes sondées partagent de prime abord l'avis du PSS et des syndicats, selon lequel le sur-emploi est le revers du sous-emploi: ils militent contre le fait, absurde selon eux par temps de chômage, de faire travailler les personnes exerçant déjà un emploi encore plus; ils plaident en faveur d'une forme de répartition du travail différente (11 pourcent). D'autres allèguent que la durée de la journée de travail est de toute façon déjà trop longue, que, avec ou sans révision, l'on travaille déjà trop en Suisse (5 pourcent). Certaines personnes font directement allusion au système de compensations (en temps de repos supplémentaire) faisant défaut (18 pourcent). Il ressort de ces motivations souvent assez vagues que les facteurs craintes et peurs ont joué un rôle déterminant ici aussi: un certain nombre de personnes déplore la disparition éventuelle des indemnités pour le travail de nuit, ou craignent une suppression pure et simple du système des indemnités. Selon toute vraisemblance, les personnes se référeraient ici aux indemnités financières – les allusions aux compensations en temps de repos supplémentaire, retirées du projet, sont effectivement rarissimes (4 pourcent). Toutes aussi rares, les motivations fondées sur le potentiel effet néfaste du travail de nuit et/ou du dimanche sur la santé (3 pourcent).

Comme relevé auparavant, très peu d'électeurs justifient leur rejet par la suppression de l'interdiction du travail de nuit. Si l'on additionne les personnes ayant explicitement évoqué ce point (4 pourcent), et celles qui ont accusé la loi d'être misogyne (6 pourcent), il en résulte un pourcentage de 10 pourcent sur la totalité des réponses. Selon toute vraisemblance, cet assouplissement a donc paru moins lourd de conséquence que l'interdiction du travail dominical.

A quel point le test des arguments confirme-t-il ou infirme-t-il les résultats obtenus par le biais des motivations de vote spontanées? C'est de ces questions que nous allons débattre à présent. Dans l'ensemble, l'on s'aperçoit que la thématique complexe touchant à la durée du temps de travail et aux compensations gagne en importance dans le test des arguments; par contre, les résultats obtenus au chapitre des motivations de rejet pour le travail dominical et l'interdiction du travail de nuit semblent se confirmer.

²² Alors que 11 pourcent se sont formellement opposés au travail du dimanche, il ne s'agit plus que de 4 pourcent concernant le travail de nuit.

Tableau 3.5: Les arguments des opposants au projet

Arguments pour et contre	Taux d'appro- bation	Comportement de vote	
<i>Arguments sur des points particuliers de la loi:</i>			
1) Le travail de nuit et du dimanche sont synonymes de surcharges, et doivent par conséquent être compensés financièrement.	86	non oui	73 27
2) Le travail de nuit est dommageable à la santé, c'est pourquoi il faut plus de temps de repos.	82	non oui	75 25
3) Le dimanche doit rester un jour férié si possible pour tous.	74	non oui	79 21
4) Travailler le dimanche empêche de mener une vraie vie de famille.	64	non oui	82 18
5) Si l'on accepte que la journée de travail puisse se prolonger jusqu'à 23 heures, l'on finira par travailler jour et nuit.	63	non oui	85 15
6) Tant que les femmes seront soumises à des charges multiples au sein de la famille et de leur profession, le peu de prérogatives dont elles bénéficient encore, tel celle de l'interdiction du travail de nuit, ne doivent en aucun cas leur être retirées.	59	non oui	78 22
7) Le nombre d'heures supplémentaires légalement admis ne doit pas augmenter.	59	non oui	71 29
<i>Arguments d'ordre général:</i>			
8) Il serait faux d'exiger des uns toujours plus de travail, alors que d'autres sont sans emploi.	79	non oui	74 26
9) Il ne faut pas sacrifier au nom de la compétitivité internationale tout ce que les employés ont obtenus en matière de sécurité sociale.	68	non oui	75 25
10) Par le rejet de la loi sur le travail, il s'agit de mettre un frein au démantèlement social actuel.	53	non oui	87 13
Indication de lecture: 86% des électeurs se déclarent d'accord avec le premier argument. 73% d'entre elles ont effectivement voté non, 27% ont glissé un oui dans l'urne.			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1 ^{er} décembre 1996			

Ce sont donc les deux arguments spécifiques aux compensations financières et aux compensations en temps de repos supplémentaire qui reçoivent le soutien le plus large (*tableau 3.5, argument 1 et argument 2*); de même l'argument 8, qui se réfère à la répartition générale du travail: entre 86 et 79 pourcent des électeurs se déclarent d'accord sur ces sujets.

- L'argument 1, qui souligne l'importance des compensations financières, n'a pas seulement récolté les suffrages les plus unanimes, mais il révélait également très distinctement le comportement: 73 pourcent de ceux qui se sont déclarés d'accord avec cet argument ont glissé un non dans l'urne. Suite à quoi cet argument se trouve en tête de liste dans le bilan entre adhésion et comportement de vote. C'est bien évidemment parmi les partisans du PSS (91 pourcent d'adhésion) et les personnes romandes sondées (88 pourcent d'adhésion) que l'on rencontre la plus forte adhésion. De tous les arguments, celui-ci est l'argument qui suscite la plus forte approbation de ces deux groupes.
- Les arguments 8 et 5 du test reflètent l'importance de la question de la durée du temps de travail. L'argument 5, qui émet des réticences à une prolongation de la journée de travail, se singularise surtout en sa qualité d'indicateur de comportement: 85 pourcent des personnes adhérant à cet argument votent effectivement en faveur du rejet. Concernant l'argument 8, c'est surtout le taux d'adhésion qui frappe: cet argument, qui stipule qu'il serait faux d'exiger des uns de travailler toujours plus alors que d'autres sont au chômage, enregistre une marge d'approbation s'élevant à 79 pourcent, tant au niveau du corps électoral que des électeurs effectifs (argument 8)²³. Dans le camp rouge-vert, l'approbation atteint 88 pourcent; dans le camp UDC, Lega, PSL et DS, elle se situe à 72 pourcent. Cet argument rencontre une forte adhésion même au sein des partisans du PRD et du PLS. L'on observe ainsi en décembre 1996 une certaine disponibilité des électeurs à réfléchir sur de nouvelles formes de gestion du travail ou de lutte contre le chômage, des thèmes faisant l'objet de maints débats dans les rangs du parti socialiste ou des syndicats.

Le tableau 3.5 montre une fois de plus l'importance attribuée à l'assouplissement de l'interdiction du travail dominical. Il convient de soulever les deux points suivants:

- Une grande majorité du corps électoral et des électeurs effectifs s'est déclarée d'accord avec l'argument selon lequel le dimanche devait rester un jour férié pour le plus grand nombre. Cette forte concordance au sein de toutes les couches de la population indique que le dimanche n'est pas seulement un jour sacré pour les églises ou les personnes les fréquentant. Les femmes (77 pourcent), les personnes sans activité professionnelle (79 pourcent) et les personnes romandes sondées (80 pourcent) font plus fréquemment allusion à cet argument²⁴. L'argument nous livre une explication: «les personnes qui doivent travailler le dimanche ne peuvent plus avoir de vraie vie de famille». Sur ce point également, l'adhésion des Romands est extrêmement forte: 79 pourcent d'entre eux se déclarent d'accord avec cet argument; en Suisse alémanique, ce taux se situe avec 59 pourcent à 20 points d'écart²⁵.

²³ Cette forte adhésion correspond au souhait du plein emploi. Dans le coefficient des valeurs recueillies par l'analyse VOX, le plein emploi figure en effet comme valeur la plus fortement ancrée de toutes. La valeur moyenne de l'échelle de 6 se situe à 4.79. Presque tout aussi fortement ancrée, la valeur «plus de compétitivité», ou «moins d'ingérence étatique» (moyenne 4.8). En comparaison, la valeur «pour une armée puissante» se situe à 3.1 (valeur moyenne).

²⁴ Le soutien à cet argument s'élève à 72 pourcent en Suisse alémanique, à 70 pourcent chez les personnes exerçant une activité professionnelle, et à 71 pourcent chez les hommes.

²⁵ Le sexe ne semble pas jouer de rôle déterminant dans le taux d'approbation; la différence entre les personnes exerçant une activité professionnelle (60 pourcent d'adhésion) et celles n'en exerçant pas (68 pourcent d'adhésion) se monte à 8 points d'écart.

Tableau 3.6: Les motivations de vote spontanées des adhérents

Motivations d'approbation	Pourcentage	n
Motivations politico-économique	64	98
Motivations émotionnelles; implication personnelle	23	
Motivations se référant à des groupes sociaux	20	31
Motivations se rapportant au travail de nuit ou du dimanche	20	30
Motivations autres et/ou incompréhensibles	19	29
ne sait pas (plus), a oublié, aucune idée	14	21
pas de réponse	21	32

Rem.: nombre de personnes = 153, nombre de réponses = 276. Totaux supérieurs à 100%, plusieurs réponses étant possibles.
 Indication de lecture: 98 réponses se rapportent à des motivations politico-économique, ce qui représente 64% des personnes.
 Ces 52% se composent des taux mentionnés plus bas de 28%, 9%, 5%, 4%, 3% et 4%.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

• Jusqu'à présent, c'était les partisans du PSS qui se positionnaient en tête lorsque l'on comparait le taux d'adhésion aux arguments d'un point de vue politique²⁶. Dans cette optique, les proportions se renversent ici: ce sont à présent les partisans du PDC/PCS qui adhèrent le plus massivement à ces arguments (82 pourcent pour l'argument 3, et 76 pourcent pour l'argument 4). Une explication à ce phénomène est à chercher dans l'influence de la variable confession: effectivement, les catholiques adhèrent de manière plus unanime à ces deux arguments. 76 pourcent d'entre eux sont d'avis que le dimanche doit rester un jour férié légal, et 67 pourcent défendent la thèse du travail dominical rendant la vie de famille impossible²⁷. Les écarts d'évaluation entre les différentes religions ne sont par ailleurs que relatives²⁸; d'autre part, la controverse sur le travail du dimanche ne semble pas liée à la confession proprement dite, mais à la participation active à la vie de l'église: parmi les personnes qui se rendent régulièrement à l'église, 93 pourcent souhaitent maintenir le dimanche comme jour férié; parmi les personnes sondées qui ne se rendent à l'église qu'en des occasions spéciales, voire jamais, ce taux n'atteint plus que 70 pourcent. Les rapports sont les mêmes en ce qui concerne la préservation de la vie de famille. Les personnes se rendant très fréquemment à l'église se déclarent massivement d'accord avec cet argument (78 pourcent).

Nous avons par ailleurs également testé les deux arguments pour et contre sur la suppression de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, thème central dans l'argumentation des opposants et adhérents au projet. Les résultats indiquent que les opposants l'emportent égale-

²⁶ Seule exception: l'argument sur les heures supplémentaires. Dans ce cas, le taux d'approbation est également légèrement plus élevé au sein des partisans du PDC (64 pourcent) que du PSS (59 pourcent). Cette différence n'est due qu'au fait que les partisans du PSS ont été plus nombreux à ne pas nommer de motivations explicites à ce propos.

²⁷ Par comparaison, les taux d'adhésion des personnes se désignant athées sont de 59 et 58 pourcent.

²⁸ L'adhésion des membres de l'église protestante s'élève à 74 pourcent (dimanche jour férié), et 60 pourcent (vie familiale), et se situe ainsi à 2, et 7 points en-dessous des taux des membres de l'église catholique.

Tableau 3.7: arguments des personnes favorables à la loi sur le travail

Arguments pour	Taux d'approbation	Comportement de vote	
1) En général, les employés font volontiers des heures supplémentaires si celles-ci sont compensées par des horaires de travail flexibles ou par des indemnités financières.	76	oui	36
		non	64
2) La loi sur le travail est, d'une manière générale, surréglementée.	43	oui	31
		non	69
3) L'actuelle modification de la loi sur le travail est nécessaire pour que la Suisse soit à nouveau en mesure de s'affirmer au niveau de la concurrence internationale.	42	oui	53
		non	47
4) L'autorisation de travail de nuit pour les femmes améliore leurs chances sur le marché du travail.	37	oui	57
		non	43
5) Vu la situation économique actuelle, le coût du travail ne doit pas inutilement être augmenté par adjonction de temps de repos spécial.	39	oui	43
		non	57
6) La révision de la loi sur le travail permet d'assurer le maintien de postes de travail en Suisse.	37	oui	56
		non	44
7) Pouvoir plus facilement faire ses achats le dimanche constitue un nouvel avantage pour les consommateurs.	33	oui	50
		non	50
8) La prolongation de la journée de travail abaisse les coûts dans l'industrie et l'artisanat, ce qui finalement sert à tout le monde.	32	oui	58
		non	42

Indication de lecture: 76% des électeurs se déclarent d'accord avec le premier argument. 36% d'entre eux ont effectivement voté oui, 64% ont glissé un non dans l'urne.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

ment sur cette question controversée: 59 pourcent du corps électoral et un taux semblable d'électeurs effectifs adhèrent à l'argument selon lequel «tant que les femmes seront soumises à des charges multiples au sein de la famille et de leur profession, le peu de prérogatives dont elles bénéficient encore, tel celle de l'interdiction du travail de nuit, ne doivent en aucun cas leur être retirées». (tableau 3.5, argument 6). En comparaison, l'argument des adhérents, selon lequel l'autorisation du travail de nuit augmente les chances de la femme sur le marché du travail (tableau 3.7, argument 4), a peu su convaincre; seuls 37 pourcent du corps électoral et des électeurs effectifs se sont déclarés d'accord avec cette argumentation. En d'autres termes: une majorité absolue du corps électoral (53 pourcent) et des électeurs effectifs (56 pourcent) témoigne de son désaccord. De plus, les électrices elles-mêmes ne semblent pas convaincues, au contraire: seul 34 pourcent d'entre elles se sont déclarées d'accord, contre 40 pourcent d'hom-

mes. Même le fait d'exercer une activité professionnelle n'a pas joué de rôle déterminant dans l'évaluation des femmes – parmi celles exerçant une activité professionnelle, 35 pourcent se sont déclarées d'accord, 33 pourcent pour celles n'en exerçant pas.

Dans l'ensemble, l'analyse des motivations et des arguments indique cependant que la contestation axée sur des questions d'égalité n'a été que secondaire – même pour les femmes. Trois points accréditent cette thèse:

- Les femmes n'ont pas voté différemment que les hommes.
- L'attitude politique en matière d'égalité, propre à chaque électeur, n'a pas eu d'influence déterminante sur le comportement de vote²⁹.
- Les taux d'adhésion des femmes aux arguments suivants le démontre: le temps de repos (85 pourcent d'adhésion)³⁰, les compensations financières (82 pourcent d'adhésion)³¹ et le dimanche comme jour férié (77 pourcent d'adhésion)³² ont, dans ce contexte, paru plus importants aux électrices que la suppression de prérogatives liées aux sexes: 59 pourcent seulement des électrices et des votantes effectives partagent l'opinion selon laquelle «tant que les femmes seront soumises à des charges multiples au sein de la famille et de leur profession, le peu de prérogatives dont elles bénéficient encore, tel celle de l'interdiction du travail de nuit, ne doivent en aucun cas leur être retirées». Les femmes exerçant une activité professionnelle et celles n'en exerçant pas soutiennent de façon presque identique, à 58, respectivement 59 pourcent, l'argument égalitaire des opposants au projet; Les femmes célibataires à 54 pourcent, les femmes mariées à 63 pourcent. Le rapport n'est donc pas non plus déterminant, et la différence s'estompe si l'on considère que les femmes qui ont effectivement émis une opinion à ce sujet³³.

Faut-il par conséquent interpréter ce vote comme un vote contre le démantèlement social³⁴? Nos sondages semblent démontrer le contraire. En effet, l'argument des socialistes, selon lequel il s'agirait de mettre un frein au démantèlement social actuel (argument 10) recueille, entre tous les arguments des opposants testés, la plus faible adhésion: seuls 49 pourcent du corps électoral et 53 pourcent des électeurs effectifs sont d'accord sur ce point³⁵. A première vue, il s'agit ici de l'argument des membres des syndicats et des partisans du camp rouge-vert, dont les votes témoignent à 66 et 69 pourcent d'une forte adhésion à cet argument. Dans les camps bourgeois ou de la droite libérale, l'approbation est nettement plus faible: les partisans du PDC/PCS et PEP se déclarent d'accord à 53 pourcent, ceux des camps UDC, Lega, DS et PSL à 48 pourcent, et ceux du PRD/PLS à 37 pourcent.

²⁹ La question était la suivante: «Aimeriez-vous que la Suisse milite activement en faveur de l'égalité des femmes, ou que la Suisse ne traite de manière privilégiée ni les hommes ni les femmes?»

³⁰ Chez les hommes, l'adhésion à cet argument (2) s'élève à 78 pourcent.

³¹ L'adhésion masculine se monte à 82 pourcent (argument 1).

³² 71 pourcent d'adhésion de la part des hommes (argument 3).

³³ En d'autres termes: dans le test des arguments, les femmes célibataires donnent moins souvent une explication concrète (24 pourcent) que les femmes mariées (15 pourcent).

³⁴ C'est en tous cas ainsi que le PSS analyse les résultats des votations. Voir Sozialdemokratische Partei der Schweiz, Fakten und Argumente 4/96.

³⁵ 27 pourcent ne sont pas d'accord et 20 pourcent refusent de répondre.

3.3.2. Les adhérents au projet

Les motivations des adhérents au projet se situent surtout sur un plan politico-économique; 64 pourcent des réponses se réfèrent à cet aspect. Certaines personnes affirment que la révision de la loi sur le travail aurait apporté une plus grande libéralisation et compétitivité, d'autres se montrent convaincus du fait que la révision aurait permis de créer de nouvelles places de travail, ou renforcé la compétitivité internationale³⁶.

En raison de l'échec cinglant des personnes favorables à la révision, la manière dont les chevronnés du oui fondent leur décision de vote est moins révélatrice que la manière dont leur argumentation a été perçue. *Le tableau 3.7* livre des explications à ce sujet. L'on voit ici à quel point les arguments des adhérents ont mal passé:

- Mis à part une exception (argument 1), aucun des arguments n'est en mesure de recueillir l'adhésion d'une majorité absolue de personnes. Même les arguments 2 et 3, qui militent contre la surréglementation et pour la maintien de la compétitivité internationale, ne réussissent à cristalliser que des majorités toutes relatives. Contre tous les autres arguments, une nette opposition s'est faite ressentir. L'exemple le plus probant est celui de l'argument sur la vente dominicale: 61 pourcent du corps électoral, voire même 63 pourcents des électeurs effectifs, se sont montrés peu convaincus du fait que la vente dominicale serait susceptible d'apporter des avantages aux consommateurs. L'on retrouve ici – vu de la perspective de la campagne des adhérents – l'importance du travail du dimanche dans la décision de rejet du peuple.
- Parallèlement au fait que l'argumentation des personnes favorables au projet n'a guère été à même de persuader, l'indice révélateur de comportement est lui aussi extrêmement faible. Ceci est particulièrement frappant dans le cas des deux arguments qui recueillent proportionnellement le plus de suffrages; c.à.d. les arguments 1 et 2 sur les heures supplémentaires et la réglementation en matière de travail (76, et 43 pourcent d'adhésion). Dans ce cas, la majorité des personnes s'étant déclarées d'accord avec ces arguments ont tout de même refusé la loi sur le travail (64, et 69 pourcent). L'argument 2 sur la surréglementation occupe ainsi la dernière place dans le bilan entre adhésion et comportement, et si nous faisons un parallèle avec l'argument 1, il apparaît à quel point les électeurs n'étaient pas sûrs que la loi sur le travail, une fois révisée, offrirait effectivement des compensations pour les heures supplémentaires.

3.4. Perspectives: Les chances d'un nouveau projet de loi

Avant même l'échéance électorale, le Conseil fédéral avait annoncé qu'en cas de rejet, il élaborerait aussi vite que possible une nouvelle révision partielle de la loi sur le travail. Le Conseiller fédéral Delamuraz l'a confirmé lors de la conférence de presse du week-end électoral, et a de plus annoncé que la révision, tout en tenant compte de la compétitivité, se soucierait également de la dimension humaine³⁷. Dans le camp des vainqueurs, syndicats et socialistes ont salué ces

³⁶ L'échantillon des personnes représentatives étant limité, nous renonçons à indiquer ici les pourcentages.

³⁷ Tagesanzeiger et NZZ, 2 déc. 1996.

Tableau 3.8: Conditions des opposants pour pouvoir approuver un nouveau projet de loi

	Pourcentage	n	Pourcent
<i>Indications et conditions d'ordre général</i>	52	158	
<i>Indications et conditions différenciées au niveau du contenu</i>	38	140	
durée des heures de travail et compensations			23
Travail dominical			9
Travail de nuit			6
<i>Ne sait pas (plus exactement), dépassé par la question</i>	16	47	
<i>Pas de réponse</i>	8	25	

Rem.: nombre de personnes = 303, nombre de réponses = 344. Totaux supérieurs à 100%, plusieurs réponses étant possibles.
 Indication de lecture: 140 réponses se rapportent à des indications et conditions générales, ce qui représente 38% des personnes.
 Ces 38% se composent des taux mentionnés plus bas de 23%, 9% et 6%.
 Les différences proviennent des sommes arrondies.
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

remarques et ont immédiatement formulé leurs revendications: axées sur quatre points, elles stipulaient des compensations en temps de repos supplémentaire, l'abandon de l'idée de travail du dimanche additionnel, la journée de travail normale non pas jusqu'à 23 heures, ainsi que la réduction des heures supplémentaires légales³⁸. Dans le camp des perdants, les représentants du patronat ont exprimé leur retenue quant à ce nouveau projet, et ont en particulier souligné qu'il n'y avait pas de négociations possibles sur les compensations en temps de repos supplémentaire³⁹.

Dans le cadre de l'analyse VOX, nous voulions savoir quel serait l'avis des électeurs sur un nouveau projet de loi. A quelles conditions les opposants pensaient pouvoir accepter un nouveau projet de loi, et quels étaient les points que les adhérents souhaitaient à tout prix voir conservés⁴⁰.

Le tableau 3.8 montre que les opposants au projet ont plutôt formulé des remarques d'ordre général (52 pourcent) que des exigences concrètes. Quelquefois, les personnes sondées signalent être dépassées par la question (16 pourcent), ou ne donnent pas de réponse (8 pourcent). Au chapitre des prises de positions générales, c'est la voix de ceux qui sont foncièrement contre toute modification qui prédomine (16 pourcent). Suivent ensuite des groupes plus petits, exi-

³⁸ Parti socialiste suisse, service de presse n° 458, 6 déc. 1996.

³⁹ Tagesanzeiger, 2 déc. 1996.

⁴⁰ Les questions étaient les suivantes: «Le Conseil fédéral prévoit de soumettre un nouveau projet de loi au Parlement. Existe-t-il selon vous, dans le projet de loi qui a été rejeté, des points qui devraient à tout prix ne plus figurer pour que vous puissiez accepter un nouveau projet de loi en la matière, ou êtes-vous foncièrement contre toute modification de l'actuelle loi sur le travail?»

«Le Conseil fédéral prévoit de soumettre un nouveau projet de loi au Parlement. Existe-t-il selon vous, dans le projet de loi qui a été rejeté, des points qui devraient à tout prix être conservés pour que vous puissiez à nouveau accepter un nouveau projet de loi en la matière, ou êtes-vous foncièrement en faveur d'une modification de l'actuelle loi sur le travail?»

Tableau 3.9: Argument sur la révision de la loi sur le travail

Argument	Taux d'appro- bation	Comportement de vote	
La Suisse a besoin d'une révision de la loi sur le travail raisonnable, sachant tenir compte de manière équilibrée des intérêts des employeurs et des employés.	86	non oui	70 30
Indication de lecture: 86% se sont déclarés d'accord avec cet argument. 70% d'entre eux ont voté non, 30% ont glissé un non dans l'urne			
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1 ^{er} décembre 1996			

geant un projet plus équilibré, prenant position contre les employeurs, pour les salariés (12 pourcent), se déclarant pour une modification, sans pour autant exprimer d'exigences particulières (10 pourcent), ou se mettant dans une position d'attente (7 pourcent).

L'on retrouve la même attitude chez les adhérents. Rarement précisées, les exigences posées (20 pourcent) et les réponses se limitent à des remarques d'ordre général, à des positions de principe (47 pourcent). Toutefois, ces réponses signalent une certaine volonté au dialogue, dans la mesure où elles reflètent une disposition favorable à l'égard d'une modification de la loi, ou qu'elles témoignent – spontanément – d'une certaine bienveillance à vouloir rediscuter de certains points (32 pourcent).

La manière dont il a été répondu à cette question nous permet de tirer les conclusions suivantes:

- Il apparaît une fois de plus clairement ici que «l'autre opposition», pour qui la révision proposée n'allait pas assez dans le sens d'une plus grande flexibilité et d'une dérégulation, n'était en fait que marginale.
- Deuxièmement, les Suisses – les opposants, et en partie aussi les adhérents – font clairement savoir qu'ils souhaitent une révision de la loi sur le travail plus équilibrée. C'est la raison pour laquelle 86 pourcent des électeurs, voire 93 pourcent des Romands, se déclarent d'accord avec la remarque suivante: «La Suisse a besoin d'une révision de la loi sur le travail raisonnable, sachant tenir compte de manière équilibrée des intérêts des employeurs et des employés».
- En troisième lieu, l'hésitation des électeurs à formuler des exigences concrètes est également à interpréter comme une volonté de faire dépendre leur approbation du contexte, et de vouloir étudier le moment venu les effets cumulés du projet. Vu sous cet angle-là – le test des arguments le confirme – les conditions posées par les électeurs à tout nouveau projet de loi deviennent limpides: nous en arrivons aux points qui, dans la révision actuelle, ont joué pour les électeurs un rôle décisif: vu la flexibilisation accrue de la durée du temps de travail prévue – en particulier en ce qui concerne la durée de la journée de travail, moins les heures supplémentaires – et vu le manque de compensations, c'est l'assouplissement de l'interdiction du travail dominical qui a été l'élément décisif. La contestation soulevée par la prolongation de la durée du temps de travail sans autre forme de compensations s'est cristallisée autour de ce thème. Dans ce contexte, la contestation fondée sur le souci d'une politique d'égalité a joué

un rôle mineur. En d'autres termes: La liste des revendications évoquée plus-haut – formulée par les opposants au cours du week-end électoral – et qui stipulait des compensations en temps de repos supplémentaire, l'abandon de l'idée de travail du dimanche additionnel, la réduction de la journée de travail normale – sans toutefois contenir d'indications sur la suppression de l'interdiction de travail de nuit pour les femmes – correspond dans une large mesure aux priorités relevées ici auprès des électeurs.

4. Confiance à l'égard du gouvernement et comportement de vote

Depuis le début des années 90, l'on évoque souvent au Palais fédéral le manque de confiance des Suisses à l'égard du gouvernement. Les analyses VOX montrent en effet que depuis 1991 – ormis quelques légères variations – l'on enregistre constamment des votes défavorables au gouvernement, ceci après 17 ans de confiance, entre 1977 et 1990⁴¹. L'évolution récente n'est pas non plus annonciatrice de la fin d'alerte: après avoir atteint le taux négatif le plus haut en mars 1995, avec un pourcentage de personnes méfiantes de 55 pourcent, les voix critiques à l'égard du gouvernement se sont progressivement adoucies, jusqu'en juin 1996 (43 pourcent). En décembre 1996, la situation s'accroît à nouveau: dans le cadre des sondages VOX, 50 pourcent des personnes sondées sont d'avis que les décisions prises au Palais fédéral vont à l'encontre du peuple, que le gouvernement ne conçoit plus quels sont les préoccupations et les souhaits des électeurs⁴².

- Un tel scrutin, au cours duquel un projet parlementaire est massivement débouté et où une initiative à caractère fortement anti-gouvernemental n'échoue que de justesse, offre l'occasion de reconsidérer quelle est la signification et la dimension de cette crise de confiance gouvernementale: quelle tranche des électeurs est particulièrement méfiante? A qui s'adresse ce manque de confiance, quel rôle joue-t-il dans le comportement de vote? Nous allons ici brièvement nous pencher sur ces trois questions:
- Le terme «méfiance» porte en lui une large gamme de nuances. Même dans la phase des années 1990, au cours de laquelle une attitude critique à l'égard du gouvernement prédomine, la provenance de la contestation et des personnes critiques est sujette à modulation. La composition des personnes méfiantes n'est donc pas du tout constante. Celle-ci semble dépendre de certaines retombées propres à tel ou tel projet, et, suivant la couleur politique d'un projet, les personnes critiques à l'égard du gouvernement varient: par exemple, lors des votations sur les initiatives

⁴¹ Dans les sondages VOX, les personnes interrogées peuvent, depuis 1977, s'exprimer sur les deux remarques suivantes:

• «La plupart du temps, je peux compter sur le gouvernement fédéral. Il agit en toute âme et conscience, et pour le bien de chacun».

• «Les décisions prises au Palais fédéral vont toujours plus à l'encontre du peuple. Le gouvernement ne conçoit plus quels sont nos préoccupations et nos souhaits».

Les personnes qui adhèrent plutôt à la première remarque sont qualifiées de personnes faisant confiance au gouvernement. Les personnes qui adhèrent plutôt à la seconde, de personnes méfiantes à l'égard du gouvernement. Voir à ce sujet: Schloeth, Daniel (1994), Analyse des votations fédérales du 25 septembre 1994, VOX n° 54, Zurich.

⁴² 35 pourcent déclarent faire confiance, 15 pourcent ne se prononcent pas ou ne donnent pas de réponse.

populaires contre l'armée, «40 places d'arme suffisent» et l'initiative «F/A-18», les personnes orientées à gauche étaient nettement sur-représentées dans le camp des personnes méfiantes à l'égard du gouvernement⁴³. A l'occasion de la votation sur l'espace économique européen, s'est exactement le contraire qui s'est produit: les personnes orientées à droite étaient cette fois en surnombre⁴⁴. D'autre part, il semble que certaines tendances se maintiennent dans le temps: au début des années 90 et jusqu'en septembre 1993, c'était plutôt la gauche qui se montrait critique à l'endroit du gouvernement⁴⁵; depuis cette date, c'est plutôt les personnes orientées à droite⁴⁶. Une évolution similaire apparaît lorsque l'on compare les déclarations de méfiance faites en Suisse alémanique et en Suisse romande: jusqu'en septembre 1993, c'est en Suisse alémanique que l'on trouve le plus de personnes méfiantes, puis ensuite la controverse provient surtout de Suisse romande. En décembre 1996, cette différence se monte à 8 points d'écart; 57 pourcent des Romands affirment leur méfiance, contre 49 pourcent des Suisses-alémaniques. Mis à part cette différence entre les régions du pays, la situation à fin 1996 se caractérise par le fait que l'attitude critique à l'égard du gouvernement touche dans une proportion égale tous les groupes sociaux et politiques: l'analyse comparée n'indique de différences ni pour le lieu de résidence, ni pour la couche de revenu, ni pour le niveau de formation, ni pour l'adhésion à tel ou tel parti.

- L'exemple des Romands prouve qu'une attitude critique à l'égard du gouvernement ne se transpose pas nécessairement sur le comportement de vote. En effet, dans le cas de l'initiative contre l'asile, si l'on considère la partie francophone comme un tout, le lien concret entre confiance accordée au gouvernement et comportement de vote s'estompe. Ceci signifie que malgré une méfiance à l'égard du gouvernement fédéral, la grande majorité des Romands a voté contre l'initiative UDC⁴⁷. Selon toute vraisemblance, l'attitude de méfiance a été neutralisée par d'autres prises de position – politiques ou éthiques – ce d'autant plus que c'était également l'occasion de faire de la politique contre la fraction zurichoise de l'UDC. En d'autres termes: les conditions dans lesquelles une attitude contestataire à l'égard du gouvernement se traduit effectivement par le soutien à des référendums issus des rangs de l'opposition devraient tout d'abord être précisées.
- Finalement il convient d'ajouter que l'attitude critique à l'endroit du «gouvernement du Palais fédéral» recensée dans la VOX (question formulée de manière ouverte) semble avoir des origines multiples; et aussi de pouvoir signifier plusieurs choses en même temps. Puisque dans le cadre de ces votations, la politique du Conseil fédéral a – dans l'ensemble – été bien taxée, l'on est tenté d'en déduire que ce climat de méfiance ne s'adresse pas uniquement au gouvernement au sens limité du terme. Il s'agit peut-être également d'une critique ouverte à l'endroit du Parlement et à l'égard d'un certain nombre d'instances ou d'acteurs politiques – ou encore, vu la crise économique persistante, cette contestation vise-t-elle également les leaders du monde économique.

⁴³ 56 pourcent des personnes orientées à gauche ont déclaré être méfiantes; contre 31 pourcent des personnes orientées à droite.

⁴⁴ 44 pourcent des personnes orientées à droite ont déclaré être méfiantes, contre 39 pourcent des personnes orientées à gauche. Les personnes méfiantes se composaient ainsi de 69 pourcent de personnes orientées à droite. En décembre 1996, il n'existe pas de lien déterminant entre orientation politique et confiance; toutefois, le taux reste plus élevé parmi les personnes orientées à droite.

⁴⁵ Seule exception, la votation sur l'EEE, où la gauche semblait visiblement satisfaite de l'attitude gouvernementale.

⁴⁶ Seule exception, les élections de juin 1996, où il n'existe pas de lien déterminant, et où les taux sont plus ou moins similaires.

⁴⁷ L'échantillon de personnes représentatives étant limité, les 60 pourcent représentent un ordre de grandeur.

5. Méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête réalisée par l'Institut de recherches GfS dans les deux semaines suivant les votations du 1^{er} décembre. Après avoir été retraitées, les données étaient prêtes à être interprétées le 27 décembre.⁴⁸ Ce sondage a été réalisé pour la quatrième fois à l'aide de PC portatifs et du dispositif décentralisé d'enquêtes téléphoniques de l'Institut GfS – Computer Aided Telephone Interviews (CATI). La majeure partie des enquêtes a duré entre 18 et 29 minutes. 1012 électeurs ont été interrogés (masse de ventilation 39 pourcent). L'ensemble de base est constitué des électeurs suisses possédant une ligne téléphonique. Partant de là, l'on a tout d'abord échelonné la sélection par région. Le choix des personnes s'est fait selon la «méthode du jour de naissance». Par ce procédé, ce sont surtout les électeurs vivant dans un ménage à une personne qui se trouvent nettement sous-représentés par rapport à l'ensemble de la population (-9.4). Puisque l'on ne peut pas démontrer, ni par la théorie, ni par la statistique, qu'il existe une corrélation entre le fait de vivre seul et le comportement de vote, nous avons renoncé à pondérer les résultats. 745 enquêtes ont été réalisées en Suisse alémanique, 213 en Suisse romande et 54 en Suisse italienne. La grandeur de l'échantillon donne, avec une sélection au hasard (pure) et une répartition des pourcentages de 50:50, un intervalle de confiance de ± 3.1 pourcent. Par conséquent, un taux statistique de 50 pourcent se situe pour l'ensemble de l'échantillon avec 95 pourcent de vraisemblance entre 46.9 et 53.1 pourcent. Plus les pourcentages se rapprochent de la barre des 50 pourcent, et moins les cas analysés sont uniformes, plus l'intervalle de confiance est grand. Sur 100 cas, le pourcentage pour une répartition de 50:50 se situerait avec 95 pourcent de vraisemblance entre 40 et 60 pourcent (intervalle de confiance de ± 10 pourcent). Cet exemple montre que l'intervalle de confiance atteint souvent une grandeur critique dans l'échantillon VOX donné ici; seul un échantillon plus grand pourrait remédier à cela. Nous nous en tenons ici à l'habitude prise entre chercheurs VOX de désigner d'un astérisque les catégories de personnes représentant moins de 50 cas et/ou se situant dans la marge critique de l'intervalle de confiance. Du fait de leur relative imprécision, ces pourcentages représentent un ordre de grandeur.

L'interprétation du comportement de vote se base uniquement sur des liens significatifs; le coefficient utilisé est le V de Cramer. Il mesure la force de la relation entre deux variables. Il prend la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'il n'y a pas de concordance du tout. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation.

La fiabilité des données peut être mesurée à l'aide d'informations réelles, connues. Le comportement de vote se prête aisément à la comparaison:

Si l'on compare le comportement de vote des électeurs effectifs avec le comportement établi au moyen des sondages, l'on obtient un décalage moyen de 4.1 points d'écart. Alors que dans le cas de la loi sur le travail, cet écart ne dépasse pas la marge d'erreur admissible, la prudence est de mise dans l'interprétation des résultats de l'initiative contre l'asile. Lors des élections, le référendum populaire n'a été déjoué que de peu, par 53.6 pourcent de votes négatifs. 46.4 pourcent des électeurs et 12 Etats ont approuvé le projet. Dans le cadre de l'enquête VOX, un phénomène propre aux thèmes sensibles – les étrangers, par exemple – est survenu. Le pourcentage

⁴⁸ A ce sujet, voir Longchamp, Claude/Kraut, Peter, Technischer Bericht zur VOX-Analyse vom 1. Dezember 1996.

Tableau 5.1: Taux de participation effectif et taux obtenu par sondage, resp. rapport entre les voix

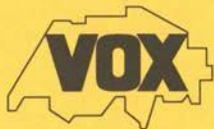
	Projet		Participation
	Initiative contre l'asile	Loi sur le travail	
Taux d'approbation effectif %	46.4	33.0	45.9
Taux d'approbation obtenu par sondage	40.2	31.0	59.7
Différence	6.2	2.0	13.8

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 1^{er} décembre 1996

de votes négatifs obtenu se monte ici à 60 pourcent, et se situe ainsi nettement au-dessus du résultat réel. Par conséquent, les partisans de l'initiative étaient plus difficile à recenser ou à sonder. Les décalages ne sont cependant jamais marqués au point qu'il faille pondérer les résultats.

Pour la participation (13.8 points d'écart), le décalage correspond à la moyenne observée à travers les analyses VOX ou d'autres sondages politiques. Ici, les résultats n'ont pas non plus été pondérés, les causes du «overreporting» étant largement connues⁴⁹. Les possibilités d'analyse restent toutefois limitées pour les personnes peu impliquées au niveau politique.

⁴⁹ Voir Hardmeier, Sybille (1993), Die Differenz zwischen selbstdeklariierter und validierter Stimmbeteiligung. Ergebnisse eines Fragetests im Sample-Split-Design, Manuskript, Bern et Serdült, Uwe (1995), Analyse des votations fédérales du 25 juin 1995, VOX n° 57, Zurich.



Les principaux résultats

Sibylle Hardmeier

Le 1^{er} décembre 1996, le corps électoral suisse était invité à se prononcer sur deux projets importants et très controversés. C'est également l'avis des personnes sondées, qui attribuent aux deux objets soumis à votation une grande importance pour l'ensemble du pays.

L'initiative contre l'asile

La première initiative jamais lancée par l'UDC, l'initiative «contre l'immigration clandestine», n'a pas uniquement servi de baromètre du climat suisse en matière d'asile et de politique à l'égard des étrangers, mais aussi d'indicateur de l'impact politique de l'UDC. Le Conseil fédéral était également mis au défi: par la critique non-voilée adressée à sa politique en matière d'asile d'une part, et, d'autre part, par les récents échecs, resp. les résultats serrés obtenus lors de votations antérieures sur des questions de politique à l'égard des étrangers (interdiction de la discrimination raciale 1994, Lex Friedrich 1995, naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers 1994).

- L'analyse VOX confirme le succès électoral du Conseil fédéral: la majeure partie du corps électoral (55 pourcent) et 70 pourcent des électeurs effectifs avaient intégré l'attitude de rejet du Conseil fédéral. C'est dans la comparaison qu'apparaît à quel point ces élections ont permis au Conseil fédéral de se profiler: seul 41 pourcent du corps électoral et 52 pourcent des électeurs effectifs savaient quelle était la recommandation du Parlement (de rejet) (*voir tableau 1.4*). De plus, les motivations de rejet des personnes défavorables au projet ainsi que le test des arguments indiquent que l'objection d'inefficacité soulevée par le Conseil fédéral a joué un rôle important: tout d'abord, cette objection se distingue nettement des autres motivations nommées spontanément par les opposants au projet (*voir tableau 2.4*); deuxièmement, l'argument se rapportant à cette question est celui qui, entre tous, a recueilli le plus fort taux d'adéquation comportementale (*voir tableau 2.6*). L'écho remporté par la gestion étatique obligée – l'une des propositions contestées par les opposants au projet – est par exemple moins significatif. Ce point de controverse n'est que rarement évoqué dans les motivations de vote spontanées (*voir tableau 2.4*). Par contre, le test des arguments indique un fort taux d'adhésion des partisans de l'UDC à ce sujet.

- Le résultat serré des votations l'avait laissé prévoir: le climat politique suisse en matière d'asile et des étrangers ne s'est pas encore spectaculairement décripé. Le nombre – relativement important – des adhérents au projet s'est surtout senti interpellé par le sens de frappe général de l'initiative, et moins par les mesures concrètes proposées: «mettre un frein à l'immigration», «trop de requérants d'asile ou d'étrangers», tels sont les mots-clefs dans les motivations évoquées. Même le test des argument laisse apparaître un potentiel de crispation conséquent. La majorité du corps électoral s'est déclarée d'accord sur l'argumentation de fond du comité d'initiative (voir tableau 2.6). Le fait que cette adhésion ne se soit, dans la majeure partie des cas, pas reportée sur le comportement de vote éclairé sous un angle nouveau la campagne du Conseil fédéral et du comité référendaire: apparemment, c'est le reproche d'inefficacité qui est intervenu de manière décisive dans le processus de prise de décision.
- Par rapport à des projets de loi antérieurs touchant à la politique menée à l'égard des étrangers ou à la politique en matière d'asile, la capacité de l'UDC à mobiliser des voix semble peu performante. C'est au sein des campagnes, des employés moyens et des couches à faible revenu que le soutien a fait défaut (voir tableau 2.3). D'autre part, l'analyse de ce rejet permet en tous points de supposer qu'il s'agit également d'un plaidoyer en faveur d'une ouverture de la Suisse sur le monde. L'initiative a été déboutée par 81 pourcent des personnes favorables à l'ouverture de la Suisse.

La révision de la loi sur le travail

Dans le cadre de la loi sur le travail, c'est l'issue sans appel qui surprend: 67 pourcent des électeurs effectifs ont rejeté le projet de loi du Parlement. L'analyse VOX permet d'éclairer le verdict des électeurs de la manière suivante:

- Tant les motivations de vote nommées spontanément par les électeurs que l'importance attribuée au différents sujets indiquent que l'électorat s'est fortement senti impliqué au niveau personnel. 86 pourcent des électeurs effectifs et 83 pourcent du corps électoral sont d'avis que la Suisse aurait besoin d'une révision de la loi sur le travail raisonnable, et sachant tenir compte des intérêts des employeurs et des employés (voir tableau 3.9).
- Presque toutes les couches sociales ou politiques réfutent le projet de loi du Parlement; les différences sont tout au plus relatives. Cependant, c'est la coalition PSS-PDC, ou centre-gauche, qui, avec l'aide des sympathisants des partis respectifs et des Romands, a provoqué le verdict sans appel du peuple (voir tableaux 3.2 et 3.3). L'électorat du PRD fut seul à suivre le Parlement.
- Au niveau du contenu, les alliances négatives se sont additionnées. Au chapitre des motivations de vote spontanées, les opposants au projet évoquent surtout – hormis des explications à connotations émotionnelles – l'assouplissement contre l'interdiction du travail dominical (voir tableau 3.4). Dans le test des arguments, la thématique complexe de la durée du temps de travail et des compensations gagne en importance. 86 pourcent des électeurs sont d'avis que la surcharge constituée par le travail de nuit et le travail du dimanche doit impérativement être compensée par des mesures financières; 82 pourcent exigent un temps de repos supplémentaire pour le travail de nuit dommageable à la santé, et 79 pourcent relèvent le non-sens à vouloir faire travailler les uns toujours plus, alors que d'autres sont sans emploi.

Faut-il par conséquent interpréter ce vote comme un vote contre le démantèlement social? Le test des arguments de l'analyse VOX semble démontrer le contraire: tout juste 49 pourcent du corps

électoral et 53 pourcent des électeurs effectifs soutiennent la réflexion du parti socialiste, selon laquelle «il s'agit de mettre un frein au démantèlement social actuel». En d'autres termes: la contestation des électeurs s'est focalisée sur les aspects légaux en matière de travail. Vu la flexibilisation accrue de la durée du temps de travail prévue – en particulier en ce qui concerne la durée de la journée de travail, moins les heures supplémentaires – et vu le manque de compensations, c'est l'assouplissement contre l'interdiction du travail dominical qui a été l'élément décisif. La contestation soulevée par la prolongation de la durée du travail sans autre forme de compensations s'est cristallisée autour de ce thème. Dans ce contexte, la contestation fondée sur le souci d'une politique d'égalité a joué un rôle mineur – même auprès des femmes. Les électrices ont, vu leur taux d'approbation – préférer valoriser les questions relatives au temps de repos supplémentaire, aux compensations financières et au dimanche comme jour férié.

La confiance accordée au gouvernement et les Romands

En décembre 1996, le nombre de voix critiques à l'égard du gouvernement est de nouveau à la hausse. 50 pourcent des personnes sondées partagent l'opinion selon laquelle le gouvernement prend de plus en plus de décisions allant à l'encontre du peuple, qu'il n'en conçoit plus les préoccupations et les souhaits. La situation de 1996 se singularise surtout par le fait que le climat général de méfiance touche dans une même proportion de nombreuses couches de la population; et particulièrement les Romands: 57 pourcent d'entre eux affirment ne plus faire confiance au gouvernement, contre 49 pourcent en Suisse alémanique.

Si l'on dresse un parallèle avec les élections étudiées ici, les deux conclusions suivantes s'imposent:

- L'exemple des Romands prouve qu'une attitude de méfiance ne se transpose pas nécessairement sur le comportement de vote effectif. Dans le cas de l'initiative contre l'asile, le lien entre confiance et comportement disparaît. Selon toute vraisemblance, l'attitude de méfiance à l'égard du gouvernement a été neutralisée par d'autres prises de position politiques – à l'égard de l'Europe ou des étrangers – ce d'autant plus que c'était également l'occasion de faire de la politique contre la fraction zurichoise de l'UDC. En d'autres termes: les conditions dans lesquelles une attitude contestataire à l'endroit du gouvernement se traduit effectivement par le soutien à des référendums issus des rangs de l'opposition devraient tout d'abord être précisées.
- Puisque dans le cadre de ces votations, la politique du Conseil fédéral a – dans l'ensemble – été bien taxée, l'on est tenté d'en déduire que ce climat de méfiance ne s'adresse pas uniquement au gouvernement au sens limité du terme. Le contexte ambiant laisse fortement supposer qu'il s'agit-là également d'une critique ouverte au Parlement et à l'égard d'un certain nombre d'autres représentants de la classe politique, et que d'autre part, vu la situation économique actuelle, cette contestation vise aussi les dirigeants monde économique.